

ASBL Walterre
RAPPORT
ANNUEL
2025

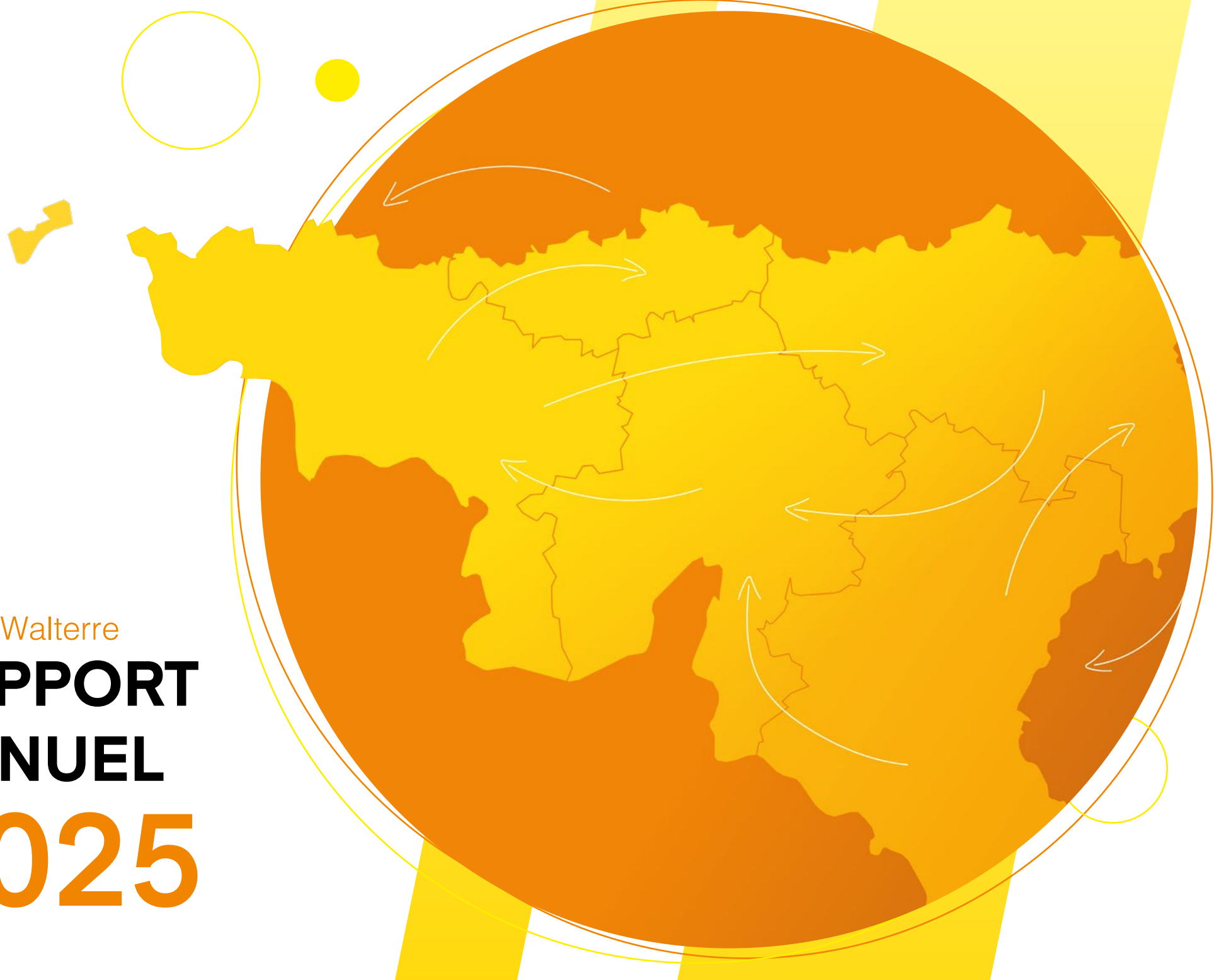


Table des matières

Mot du Directeur Opérationnel

page 7

Activités 2025 : événements et accompagnement des utilisateurs

page 11

2.1 Événements et rencontres sectorielles 12

2.2 Formations et sessions d'information destinées aux utilisateurs 13

Données Opérationnelles

page 15

3.1 Résumé général de l'activité 16

3.2 Données générales relatives à l'activité de l'ASBL Walterre – requête et profils utilisateurs plateforme 18

3.2.1 Nombre total de requêtes traitées en 2025 18

3.2.2 Profil des utilisateurs de la plateforme 20

3.3 Données relatives à la certification des terres 21

3.3.1 Données quantitatives en termes de Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres délivrés 21

3.3.2 Données qualitatives relatives à la certification des terres 24

3.3.3 Causes récurrentes des demandes de complément pour les Rapport de Qualité des Terres 35

3.3.4 Délais de traitement des Rapport de Qualité des Terres 36

3.4 Données relatives aux transports de terres 38

3.4.1 Données quantitatives relatifs aux Documents de Transport octroyés par l'ASBL Walterre 38

3.4.2 Données qualitatives relatives aux transports des terres 43

3.4.3 Accusés de réception 59

3.4.4 Délais de traitement des Notifications de Mouvement de Terre 60

3.5 Données relatives aux Documents de Regroupement de Terres 61

3.5.1 Documents de Regroupement de Terres 61

3.5.2 Délais de traitement des Notifications de Regroupement de Terre 61

3.6 Données relatives aux sites récepteurs 62

3.6.1 Déclarations de Site Récepteur 62

3.6.2 Nombre de sites récepteurs en Wallonie et volume résiduel associé 63

Conclusion

page 71

Liste des abréviations

AGW Terres	AGW du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres et modifiant diverses dispositions en la matière
AR	Accusé de Réception
CCQT	Certificat de Contrôle Qualité des Terres
Code WT	Code Walterre
DPC	Département de la Police et des Contrôles
DRT	Document de Regroupement de Terres
DSR	Déclaration Site Récepteur
DT	Document de Transport
IA	Installation Autorisée
MO	Maître d'ouvrage
NMT	Notification de Mouvement de Terres
NR	Notification de Réception
NRT	Notification de Regroupement de terres
RQT	Rapport de Qualité des Terres
RQT_IA	Rapport de Qualité des Terres réalisé en Installation Autorisée
RQT_SO	Rapport de Qualité des Terres réalisé sur Site d'Origine
SO	Site d'Origine
SR	Site Récepteur
XXa	Lot amianté
XXi	Lot contenant des propagules de plantes invasives
XXr	Lot pour lequel l'Art 15 de l'AGW du 5 juillet 2018 ne s'applique pas pour un site récepteur de type I ou II
TNV	Terres non valorisables
I	Type d'usage 1 (Naturel)
II	Type d'usage 2 (Agricole)
III	Type d'usage 3 (Résidentiel)
IV	Type d'usage 4 (Commercial/récréatif)
V	Type d'usage 5 (Industriel)
0	Type d'usage inconnu, à définir

L'équipe



Isabelle Laurent

Directrice générale

Support



Sophie Nisolle

Assistante de direction



Coralie Pevenage

Chargée des projets
digitaux et de gouvernance
de l'information

Opérationnelle



Bastien Naveau

Directeur opérationnel



Martin Berwart

Responsable qualité
coordinateur formations



Emeline Vanackere

Gestionnaire de
dossier technique



Elodie Beurthier

Gestionnaire de
dossier technique



Valentin Cuypers

Gestionnaire de
dossier technique



Gilles Vandebosch

Gestionnaire de
dossier technique



Charles Fournier

Gestionnaire de
dossier technique



Lucas Martin

Gestionnaire de
dossier technique

0

1



The background is a solid yellow color. It features several white abstract shapes: a large, stylized, rounded shape on the right side that resembles a 'W' or a series of connected curves; a smaller, rounded shape on the left side; and two thin white circles in the upper right quadrant. The text 'Mot du Directeur Opérationnel' is positioned on the left side of the page.

Mot du Directeur
Opérationnel



Mot du Directeur Opérationnel

2025 a été pour l'ASBL Walterre une année de renouveau.

L'ASBL s'est agrandie et a vu l'arrivée de plusieurs nouveaux collaborateurs.

Forte de près de **six années d'expérience**, leur arrivée constitue une opportunité majeure pour continuer à développer nos activités de formations et notre partage de connaissance.

L'ASBL Walterre souhaite plus que jamais placer la communication et la formation au cœur de ses priorités. Ces aspects font partie des fondements de l'ASBL. Ils ont contribué à son développement ainsi qu'à l'adhésion progressive des utilisateurs au système de traçabilité des terres excavées.

Nous sommes convaincus que la connaissance des obligations associée à une communication claire entre les acteurs de la traçabilité contribuent significativement à la maîtrise des coûts sur l'ensemble des phases de chantiers et permettent également de coordonner un chantier de l'idée même du projet jusqu'à l'inauguration du chantier terminé dans un climat sain et apaisé.

Afin de tenter d'accroître la connaissance de chacun concernant l'AGW terre et les thématiques qui gravitent autour de celui-ci, l'ASBL Walterre ambitionne d'étoffer l'offre de formations déjà existante et de toucher un public toujours plus large, désireux de s'informer.

Cet engagement se matérialise dans le présent rapport par l'introduction d'un nouveau chapitre consacré aux formations et aux événements dispensés au cours de l'année.

Parallèlement à ce nouveau chapitre, les données associées à la gestion opérationnelle récoltées par l'ASBL restent essentielles pour mettre en avant les tendances du secteur, identifier les améliorations à apporter et fournir à l'administration un socle d'informations objectives pour orienter ses actions.

Les événements et les formations sont également des espaces de rencontre entre les différents acteurs de la profession, où les échanges permettent à chacun, y compris l'ASBL Walterre, de prendre conscience de la réalité de tous. En effet, chaque intervenant a ses besoins, craintes, contraintes, envies, espoirs... et il est important de pouvoir garder une vue globale sur cette thématique des terres excavées à la fois très technique et intrinsèquement transversale.

Ces échanges sont la base permettant à l'ASBL Walterre de se développer et d'aspirer à tendre vers une traçabilité toujours plus claire, efficace et adaptée au secteur. Chaque retour de la part du secteur contribue au développement de l'ASBL et sont une source de motivation pour aller de l'avant et porter le monde des terres excavées vers une traçabilité adaptée à tous.

Pour terminer ce mot d'introduction, j'aimerais remercier toutes les personnes faisant vivre la gestion et la traçabilité des terres excavées.

Vous contribuez à alimenter les chiffres repris dans ce rapport en leur apportant une dimension humaine.

J'aimerais également mettre en avant l'ensemble de l'équipe de l'ASBL Walterre pour sa participation à l'élaboration de ce rapport annuel.



0

2

9



The background is a vibrant green color. It features several white geometric shapes: a large, stylized wavy line at the bottom, a large white circle in the upper right, a smaller white circle in the center, and a white arc in the middle. The text is positioned on the left side of the image.

Activités 2025 :
événements et
accompagnement
des utilisateurs

Activités 2025 : événements et accompagnement des utilisateurs

2.1 Événements et rencontres sectorielles

En 2025, l'ASBL Walterre a organisé et coorganisé de nombreux événements visant à favoriser la diffusion d'informations, les échanges de pratiques et le dialogue entre les différents acteurs impliqués dans la gestion et la traçabilité des terres excavées en Wallonie. Ces événements ont permis d'aborder des thématiques directement ancrées dans la réalité de terrain, en lien avec les évolutions réglementaires, les responsabilités des intervenants et les enjeux opérationnels rencontrés sur les chantiers.

L'année 2025 a également constitué une étape symbolique pour l'ASBL, avec la **célébration de ses 5 années d'existence**, organisée le 22 mai à la Ferme de Mehaignoul à Meux, moment fédérateur réunissant partenaires et parties prenantes autour du parcours et des missions de l'ASBL Walterre.

Plusieurs colloques de grande ampleur, organisés dans le cadre de conventions ou de partenariats structurants, ont marqué l'année. L'ASBL Walterre a fait le choix, en 2025, de mettre particulièrement en avant la thématique des demandes de permis et de la valorisation des terres excavées, sujet central pour les maîtres d'ouvrage, entrepreneurs et autorités compétentes.

Les principaux colloques organisés en 2025 sont les suivants :

- « Les tribunaux environnementaux et les infractions liées à la gestion des terres excavées : enjeux juridiques et sanctions », le 25 avril
– **66 participants** ;
- « Après-midi d'échange sur les demandes de permis et la valorisation des terres excavées », le 3 juin
– **150 participants** ;
- Colloque Walterre – Mobiwall : « L'AGW Terres excavées, depuis l'avant-projet jusqu'à l'exécution du chantier », le 16 octobre
– **122 participants** ;
- « Après-midi d'échange sur les permis », le 25 novembre à Liège
– **99 participants**.

À eux seuls, ces événements ont rassemblé plus de **430 participants**, confirmant l'intérêt marqué du secteur pour ces thématiques et le rôle de l'ASBL Walterre comme acteur de référence en matière d'information et de concertation.

Par ailleurs, l'ASBL Walterre a également participé à des événements externes tels que Municipalia (17 et 18 avril à Marche-en-Famenne), renforçant ainsi sa visibilité et ses interactions avec les collectivités locales et les acteurs institutionnels.



2.2 Formations et sessions d'information destinées aux utilisateurs

En parallèle de ses événements, l'ASBL Walterre poursuit activement l'une de ses missions fondamentales : l'accompagnement proactif des utilisateurs dans leurs démarches administratives, notamment par l'organisation régulière de formations et de sessions d'information adaptées aux besoins du terrain.

En 2025, l'ASBL Walterre a dispensé un large éventail de formations, webinaires et séances d'information, organisés tant dans ses locaux qu'au sein des entreprises, administrations et organisations partenaires qui en faisaient la demande.

Ces actions ont été menées sous différents formats (présentiel, distanciel, événements décentralisés), afin de garantir une accessibilité maximale.

Au total, **392 participants** ont été formés ou informés en 2025, toutes activités confondues, conformément aux données de suivi consolidées.

Ces formations ont couvert un spectre large de thématiques, parmi lesquelles :

- la présentation de l'ASBL Walterre, de son rôle, de ses missions et des documents de référence ;
- le cadre réglementaire applicable, notamment l'AGW Terres et ses implications pratiques ;
- les rôles, responsabilités et obligations des entrepreneurs et des maîtres d'ouvrage ;
- la gestion et la traçabilité des terres excavées dans le cadre du système mis en place par l'ASBL Walterre ;
- la gestion d'une Installation Autorisée, incluant les bonnes pratiques opérationnelles et réglementaires.

L'ASBL Walterre a également développé et dispensé plusieurs formations structurantes, notamment :

- une formation de base à destination des entrepreneurs ;
- une formation de base destinée aux Experts Sols juniors ;
- des formations spécifiques pour les entrepreneurs de voirie ;
- des formations sur les généralités de l'AGW Terres, le stockage temporaire, les Certificats de contrôle de la Qualité des Terres et la gestion des permis associés.

Ces formations ont été organisées tant à l'initiative de l'ASBL Walterre que dans le cadre de conventions ou de partenariats ponctuels avec des fédérations, des entreprises privées, des pouvoirs locaux et des organismes de formation.

L'ensemble de ces actions contribue à renforcer la compréhension du cadre réglementaire, à sécuriser les pratiques des acteurs et à favoriser une application cohérente et conforme des procédures liées à la gestion des terres excavées en Wallonie.

Elles permettent également à l'ASBL Walterre de rester à l'écoute des besoins du terrain et d'adapter en continu ses contenus et formats de formation.

Enfin, l'ASBL Walterre reste disponible pour toute demande de formation ou de session d'information spécifique via l'adresse : formation@walterre.be

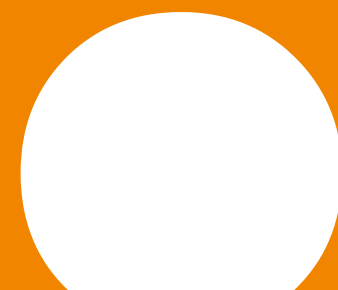


Figure 1 : Formation délivrée pour les entrepreneurs en 2025 au siège de Walterre.



0

3



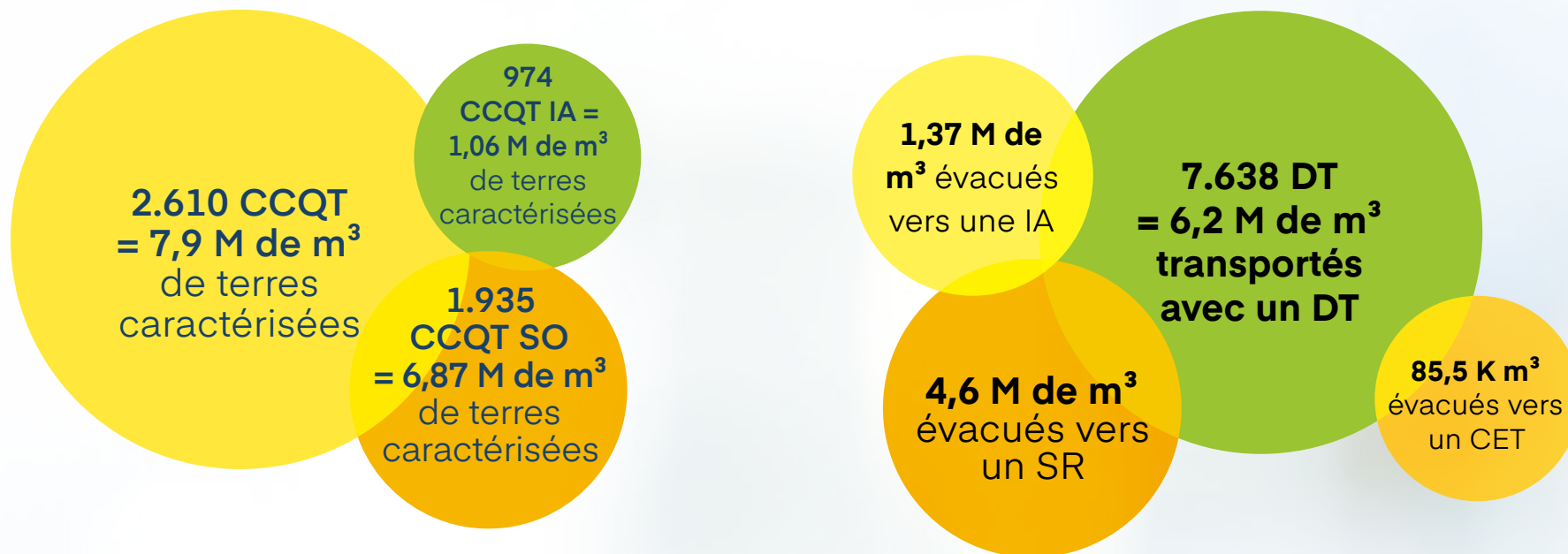
The image features a solid orange background. In the lower-left quadrant, there is a large, white, stylized wavy shape that resembles a stylized letter 'W' or a series of connected curves. To the right of this shape, there are several faint, thin white geometric elements: a large circle in the upper right, a smaller circle below it, and a wide, shallow arc that spans across the middle of the page. The text 'Données opérationnelles' is positioned to the left of the wavy shape.

Données
opérationnelles

3.1 Résumé général de l'activité

2025

20.190 documents octroyés



Depuis
2020

77.361 documents octroyés

14.842 CCQT
= 39,5 M de m³
de terres
caractérisées

6,3 M de m³
évacués
vers une IA

35.654 DT
= 27,7 M de m³
transportés
avec un DT

20,7 M de m³
évacués vers
un SR

686 K m³
évacués vers
un CET

3.2 Données générales relatives à l'activité de l'ASBL Walterre – requête et profils utilisateurs plateforme

Ce chapitre dresse un état des lieux des requêtes traitées par l'ASBL Walterre en 2025 ainsi que du profil des utilisateurs de la plateforme.

Il met en évidence l'appropriation croissante du système de traçabilité par les différents acteurs concernés, tout en soulignant l'impact de facteurs ponctuels, tels que l'incident de cybersécurité survenu au printemps 2025.

Les données présentées offrent une lecture globale de l'activité administrative et de la dynamique d'utilisation de la plateforme.

3.2.1 Nombre total de requêtes traitées en 2025

Ce chapitre reprend le nombre de requêtes traitées par l'ASBL Walterre par mois en 2025. Les données sont représentées à la Figure 2 et au Tableau 1.

- Les Déclarations de site récepteur (DSR).
- Les Notifications de Réception (NR), menant à la délivrance de l'Accusé de Réception (AR) ;
- Les Notifications de Mouvement de Terres (NMT) menant à la délivrance d'un Document de Transport (DT) ;
- Les Notifications de Regroupement de Terres (NRT), menant à la délivrance d'un Document de Regroupement de Terres (DRT) ;
- Les Rapports de Qualité des Terres (RQT) menant à la délivrance d'un Certificat de Contrôle de la Qualité des Terres (CCQT).

Nombre de requête traitées mensuellement en 2025

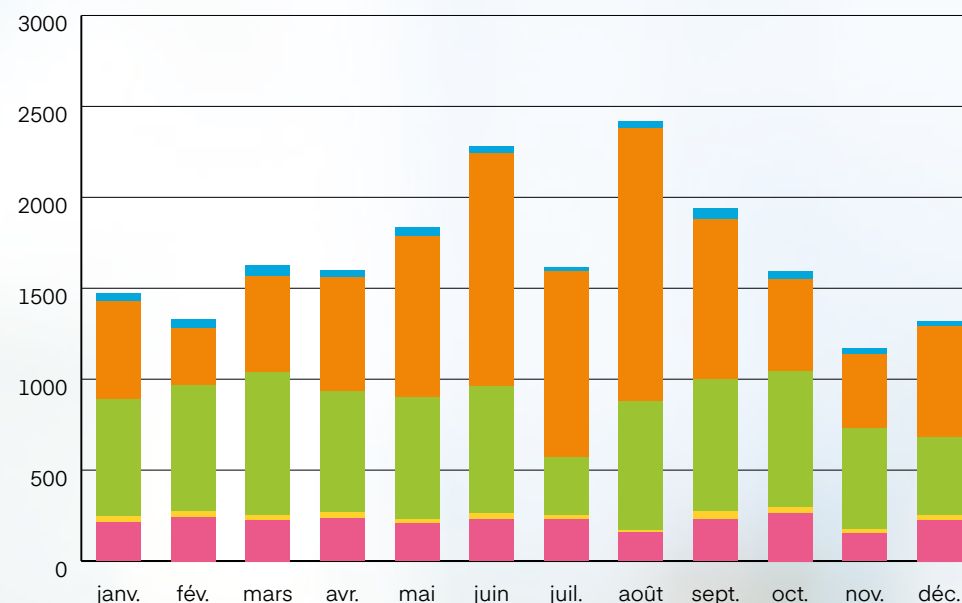


Figure 2 : Nombre de requête traitées mensuellement en 2025

	janv.	fév.	Mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
Certificat Contrôle Qualité de Terres (CCQT)	212	242	226	236	207	230	230	158	227	264	152	226	2.610
Document de Regroupement de Terres (DRT)	38	31	22	34	25	31	22	13	46	32	22	25	341
Document de transport (DT)	642	693	790	662	669	703	317	708	725	745	556	428	7.638
Accusé de Réception (AR)	535	315	526	627	885	1277	1028	1503	880	508	406	613	9.103
Déclaration Site Récepteur (DSR)	45	45	62	40	49	39	21	33	61	43	33	27	498
Total	1.472	1.326	1.626	1.599	1.835	2.280	1.618	2.415	1.939	1.592	1.169	1.319	20.190

En 2025, l'ASBL Walterre a traité environ **5.000 requêtes de plus** qu'en 2024. Cette hausse concerne l'ensemble des types de requêtes, à l'exception des Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres. On observe en particulier une progression très marquée des Notifications de Réception, dont le nombre augmente de **114 %** par rapport à l'année précédente.

La diminution des requêtes traitées en avril est due à un incident majeur de cybersécurité qui a touché l'ensemble des sites de la Région wallonne (23/04/2025).

Il a dès lors été impossible pour l'ASBL Walterre de réaliser une vérification complète de certaines requêtes pendant plusieurs jours.

En effet, les données telles que la BDES, le plan de secteur ou des zones de protection de captage n'étaient plus disponibles. Grâce à la coopération entre l'ASBL Walterre et l'administration, il a été possible de relancer un traitement de requêtes en moins de 4 jours ouvrables.



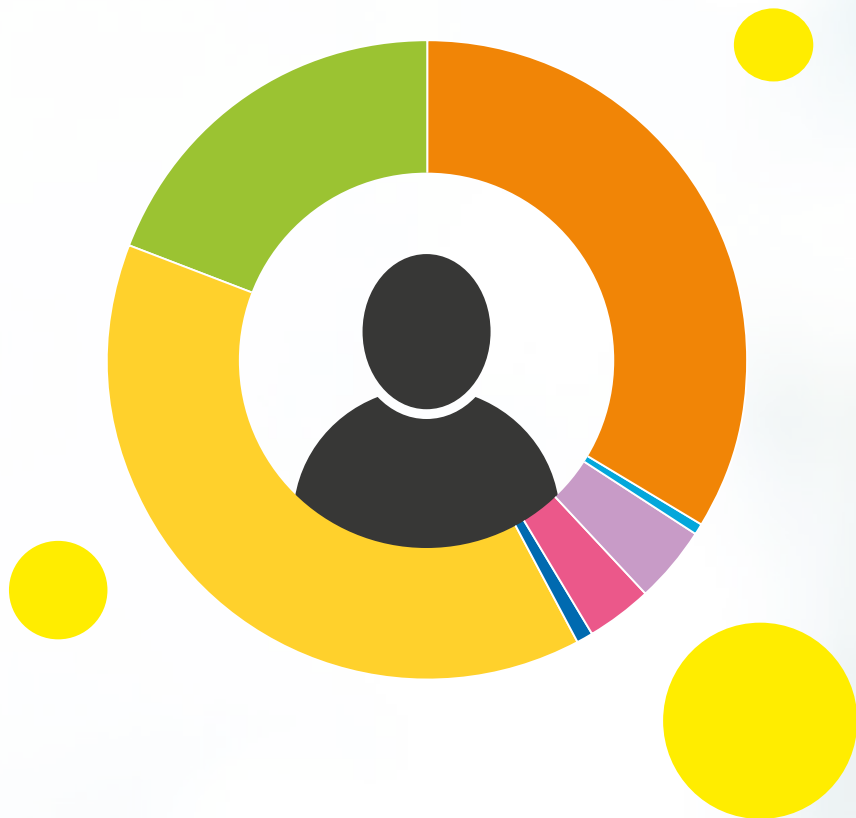
3.2.2 Profil des utilisateurs de la plateforme

Depuis la mise en ligne de la plateforme de l'ASBL Walterre en 2019,

8.891 utilisateurs se sont inscrits.

Le Tableau 2, ci-dessous, montre la répartition de ces utilisateurs.

Ces chiffres démontrent que les maîtres d'ouvrage et les entrepreneurs sont les types d'utilisateurs les plus représentés.



Type d'activité	Représentation
Entrepreneur	33,7%
Expert sol agréé	0,6%
Exploitant installation autorisée	3,9%
Exploitant site de valorisation	3,3%
Exploitant d'installation de terres de productions végétales	0,9%
Maître d'ouvrage	38,6%
Transporteur	19%

Tableau 2 : Répartition des activités des sociétés enregistrées sur la plateforme Walterre

3.3 Données relatives à la certification des terres

Le chapitre 3.3 analyse les données quantitatives et qualitatives relatives à la certification des terres excavées, tant sur site d'origine qu'en Installation Autorisée. Il met en évidence une évolution contrastée entre les deux modalités de certification, traduisant des changements dans les pratiques du secteur et dans l'organisation des projets.

Les analyses présentées permettent d'identifier les types d'usages dominants, les délais de traitement ainsi que les principales causes de demandes de compléments, contribuant à une meilleure compréhension des enjeux liés à la qualité des dossiers.

3.3.1 Données quantitatives en termes de Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres délivrés

3.3.1.1 Nombre de Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres délivrés par l'ASBL Walterre depuis le début des activités de l'ASBL Walterre (mai 2020)

3.3.1.1.1 Nombre de Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres délivrés sur Site d'Origine depuis le début des activités de l'ASBL Walterre

11.037 Certificats de Contrôle Qualité des Terres sur Site d'Origine (SO) ont été délivrés depuis 2020 par l'ASBL Walterre.

La Figure 3 et le Tableau 3 représentent l'évolution du nombre de documents délivrés au cours de l'année. Dans ces tableaux, tous les nombres renseignés sont cumulés du début de l'année jusqu'à la fin du mois en question.

En 2025, le nombre de Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres sur Site d'Origine délivrés est inférieur à celui des deux années précédentes.

Nombre de CCQT sur site d'origine délivrés par mois et par année (en cumulatif)

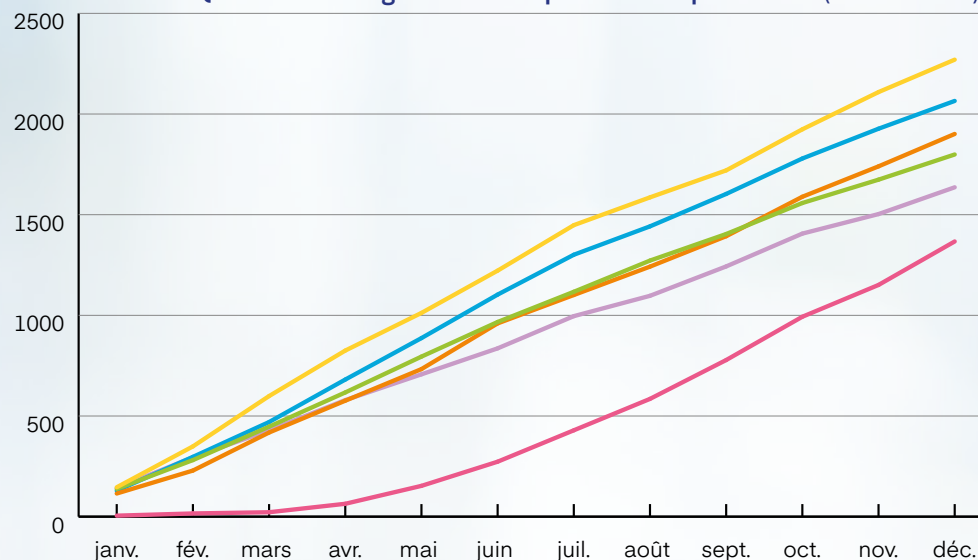


Figure 3 : Nombre de CCQT sur site d'origine délivrés par mois et par année (en cumulatif)

Nombre de CCQT sur Site d'Origine délivrés par mois et par année (en cumulatif)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
janv.	5	146	138	115	129	142
fév.	16	349	281	229	297	295
mars	22	599	447	418	470	429
avr.	64	825	617	576	681	579
mai	153	1.012	795	733	887	707
juin	273	1.222	967	960	1.103	836
juil.	429	1.448	1.117	1.101	1.301	996
août	585	1.586	1.272	1.242	1.442	1.097
sept.	778	1.720	1.404	1.393	1.603	1.243
oct.	993	1.924	1.558	1.589	1.779	1.406
nov.	1.151	2.109	1.674	1.740	1.927	1.503
déc. (total année)	1.367	2.270	1.799	1.901	2.065	1.636

Tableau 3 : Nombre de CCQT sur site d'origine délivrés par mois et par année (en cumulatif)

3.3.1.1.2 Nombre de Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres délivrés en Installation Autorisée (IA) depuis le début des activités de l'ASBL Walterre

3.805 Certificats de Contrôle Qualité des Terres en Installation Autorisée (IA) ont été délivrés depuis 2020 par l'ASBL Walterre.

La Figure 4 et le Tableau 4 représentent l'évolution du nombre de documents délivrés au cours de l'année. Dans ces tableaux, tous les nombres renseignés sont cumulés du début de l'année jusqu'à la fin du mois en question.

En 2025, le nombre de Certificats de Contrôle Qualité des Terres délivrés sur Installation Autorisée atteint son plus haut niveau depuis 2020.

Depuis 2021, le nombre de certificat délivrés en installation autorisée par an a plus que doublé.

Nombre de CCQT sur Installation Autorisée délivrés par mois et par année (en cumulatif)

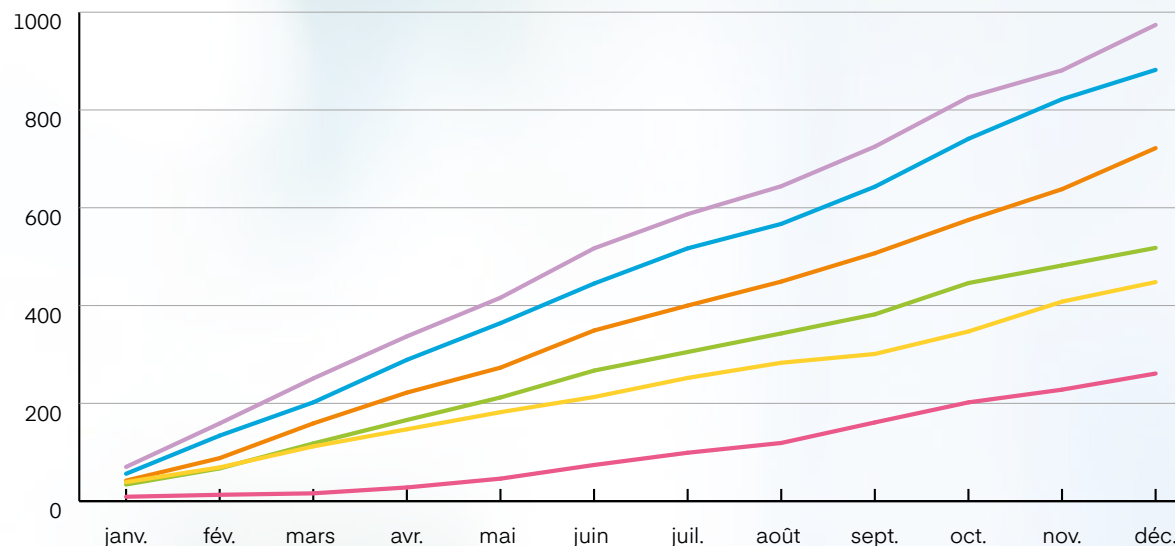


Figure 4 : Nombre de CCQT sur Installation Autorisée délivrés par mois et par année (en cumulatif)

Nombre de CCQT sur Installation Autorisée délivrés par mois et par année (en cumulatif)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
janv.	9	39	34	42	56	70
fév.	13	69	67	88	134	159
mars	16	112	118	159	202	251
avr.	28	147	166	222	289	337
mai	46	182	212	273	364	416
juin	74	213	267	349	445	517
juil.	99	252	305	400	517	587
août	119	283	343	449	567	644
sept.	161	301	382	507	643	725
oct.	202	347	446	575	741	826
nov.	228	408	482	638	822	881
déc. (total année)	261	448	518	722	882	974

Tableau 4 : Nombre de CCQT sur Installation Autorisée délivrés par mois et par année (en cumulatif)

3.3.1.2 Nombre de Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres délivrés en 2025 par l'ASBL Walterre

Au vu de l'augmentation des Certificats de Contrôle Qualité des Terres en Installation Autorisée et de la diminution en Site d'Origine, l'année 2025 se caractérise par une dynamique contrastée dans la délivrance des Certificats de Contrôle Qualité des Terres.

Sur l'ensemble des douze mois, **2.610 Certificats de Contrôle Qualité des Terres** ont été publiés, soit une moyenne mensuelle d'environ 217 dossiers. La répartition entre les deux catégories montre que 974 Certificats de Contrôle Qualité des Terres en Installation Autorisée et 1.636 Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres sur Site d'Origine ont été délivrés.

Nombre de CCQT sur Installation Autorisée délivrés par mois et par année (en cumulatif)

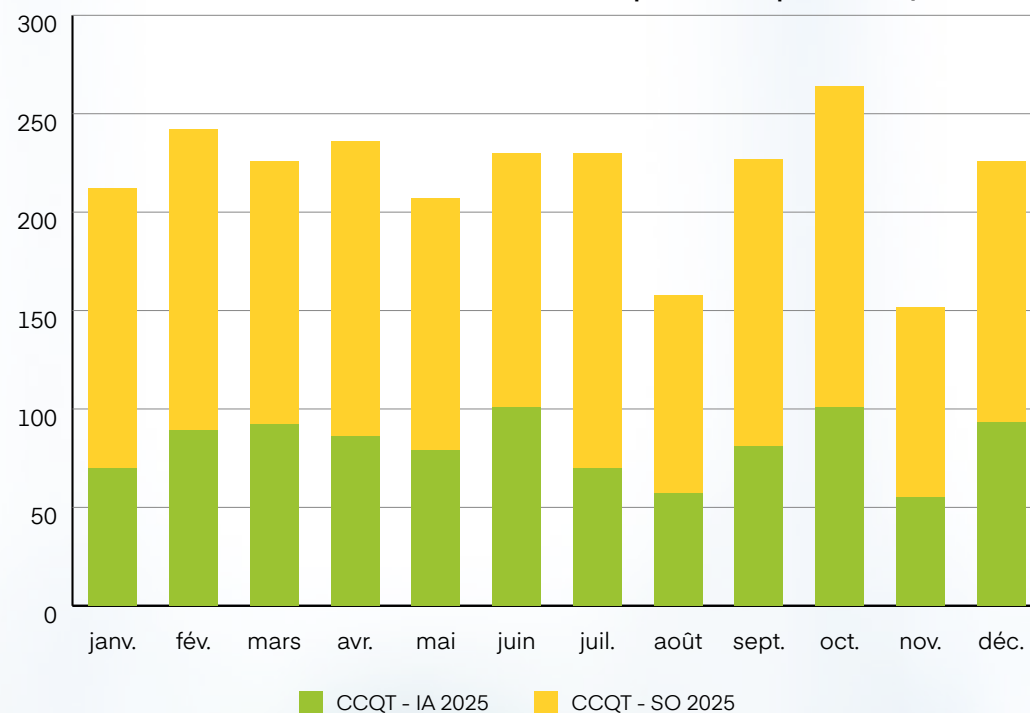


Figure 5 : Nombre de CCQT publiés par mois en 2025

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
CCQT - IA 2025	70	89	92	86	79	101	70	57	81	101	55	93	974
CCQT - SO 2025	142	153	134	150	128	129	160	101	146	163	97	133	1.636
Total 2025	212	242	226	236	207	229	230	158	227	264	152	226	2.610

Tableau 5 : Nombre de CCQT publiés par mois en 2025

3.3.2 Données qualitatives relatives à la certification des terres

Ce chapitre reprend les données relatives au contrôle qualité des terres, c'est-à-dire les données issues des Rapports de Qualité des Terres traités par l'ASBL Walterre. La codification de l'ASBL Walterre induit que le **type d'usage « 0 »** correspond aux terres dont le type d'usage n'est pas encore défini et qui doivent encore être caractérisées, par exemple dans le cas de zones de chantier inaccessibles aux préleveurs. Dans de tels cas, un Certificat de Contrôle de la Qualité des Terres est délivré avec le code Walterre 10. Également par convention, le volume est exprimé en m³ (sauf mention contraire).

L'analyse des données met en évidence une faible proportion de terres caractérisées en **type d'usage II**. Cette sous-représentation est expliquée par le fait que la différence entre les normes définissant l'usage I et l'usage II sont identiques à l'exception de la teneur en plomb.

En effet, la valeur seuil en plomb pour le **type d'usage I** est de 96 mg/kg.ms alors que celle-ci est de 160 mg/kg.ms pour le **type d'usage II**.

3.3.2.1 Certification des terres sur site d'origine

3.3.2.1.1 Données générales

Cette partie s'intéressera plus particulièrement aux données issues des Rapports de Qualité des Terres réalisés sur un site d'origine, à savoir les terres caractérisées sur chantier.

	Type d'usage applicable							Total	%
	0	I	II	III	IV	V	TNV		
Brabant Wallon	7.200	731.847	7.496	85.181	71.212	54.297	17.255	974.488	14,2 %
Hainaut	102.205	1.090.251	17.059	419.806	344.543	110.803	165.300	2.249.967	32,8 %
Liège	74.980	362.206	9.493	400.546	285.686	206.807	133.517	1.473.235	21,5 %
Luxembourg	1.587	114.381	1.390	150.484	145.040	84.355	24.050	521.287	7,6 %
Namur	14.865	538.490	7.075	188.687	122.127	59.075	25.983	956.302	13,9 %
Bruxelles	7.600	303.593	4.200	116.484	64.717	13.975	2.976	513.545	7,5 %
Flandre	175	156.943	4.987	2.910	7.531	2.800	1.250	176.596	2,5 %
Total	208.612	3.297.711	51.700	1.364.098	1.040.856	532.112	370.331	6.865.420	100%

Tableau 6 : Répartition du volume (m³) de terres caractérisées sur site d'origine par province et par type d'usage

Au total, **6,9 millions de m³** de terres ont été caractérisés sur site d'origine en 2025. Ce nombre est en baisse de **200.000 m³** par rapport à l'année précédente.

Sur les **6,9 millions de m³** de terres caractérisées, **6,2 millions de m³** ont été caractérisés sur le territoire wallon. En effet, environ **514.000 m³ (7,5%)** ont été certifiés dans la Région bruxelloise et environ **177.000 m³ (2,6%)** en Flandre, principalement dans le brabant Flamand et dans le Limbourg. Cette répartition par province est reprise dans le tableau 6

3.3.2.1.2 Volume caractérisé en Wallonie

Le tableau 7 montre la répartition des volumes des terres caractérisés par arrondissement et par province en Wallonie.

Au total, **6.2 millions de m³** de terres ont été caractérisées en 2025 sur le territoire wallon. Cette répartition est représentée sous forme de carte à la page 17.

Origine des terres	Type d'usage applicable							Total	%
	0	I	II	III	IV	V	TNV		
Brabant Wallon	7200	731.847	7.496	85.181	71.212	54.297	17.255	974.488	14,2%
Nivelles	7200	731.847	7.496	85.181	71.212	54.297	17.255	974.488	14,2%
Hainaut	102.205	1.090.251	17.059	419.806	344.543	110.803	165.300	2.249.967	32,8%
Ath	2.724	209.924	2.940	13.487	15.088	3.592	3.360	251.115	4,1%
Charleroi	19.785	321.324	1.250	230.799	94.384	91.922	35.516	794.980	12,9%
La Louvière	26.800	57.469	950	16.610	23.915	12.980	5.350	144.074	2,3%
Mons	46.846	175.398	10.294	91.553	141.812	41.633	35.929	543.465	8,8%
Soignies	-	86.764	125	9.870	42.974	6.453	21.450	167.636	2,7%
Thuin	1.000	49.664	-	14.020	6.100	2.500	500	73.784	1,2%
Tournai	5.050	189.708	1.500	43.467	20.270	6.220	8.698	274.913	4,5%
Liège	74.980	362.206	9.493	400.546	285.686	206.807	133.517	1.473.235	21,5%
Huy	7.895	66.253	1.788	18.155	18.159	25.375	19.599	157.224	2,5%
Liège	44.530	164.846	5.000	251.616	134.142	74.969	129.531	804.634	13,0%
Verviers	22.055	74.712	705	124.568	130.655	30.673	45.977	429.345	7,0%
Waremme	500	56.395	2.000	6.207	2.730	2.500	11.700	82.032	1,3%
Luxembourg	1.587	114.381	1.390	150.484	145.040	84.355	24.050	521.287	7,6%
Arlon	-	20.635	-	34.753	16.760	17.500	16.350	105.998	1,7%
Bastogne	-	9.770	-	42.770	38.690	2.700	32.910	126.840	2,1%
Marche-en-Famenne	1.300	48.366	640	17.990	9.240	130	3.410	81.076	1,3%
Neufchâteau	87	16.400	-	36.716	75.290	2.970	14.815	146.278	2,4%
Virton	200	19.210	750	18.255	5.060	750	16.870	61.095	1,0%
Namur	14.865	538.490	7.075	188.687	122.127	25.983	59.075	956.302	13,9%
Dinant	100	79.356	3.100	53.843	42.327	12.294	25.664	216.684	3,5%
Namur	13.765	382.554	3.975	83.540	54.353	13.639	32.441	584.267	9,5%
Philippeville	1.000	76.580	-	51.304	25.447	50	970	155.351	2,5%
Total	200.837	2.837.175	42.513	1.244.704	968.608	366.105	515.337	6.175.279	100%

Tableau 7 : Répartition du volume (m³) de terres caractérisées en Wallonie ventilé par arrondissement administratif et par type d'usage

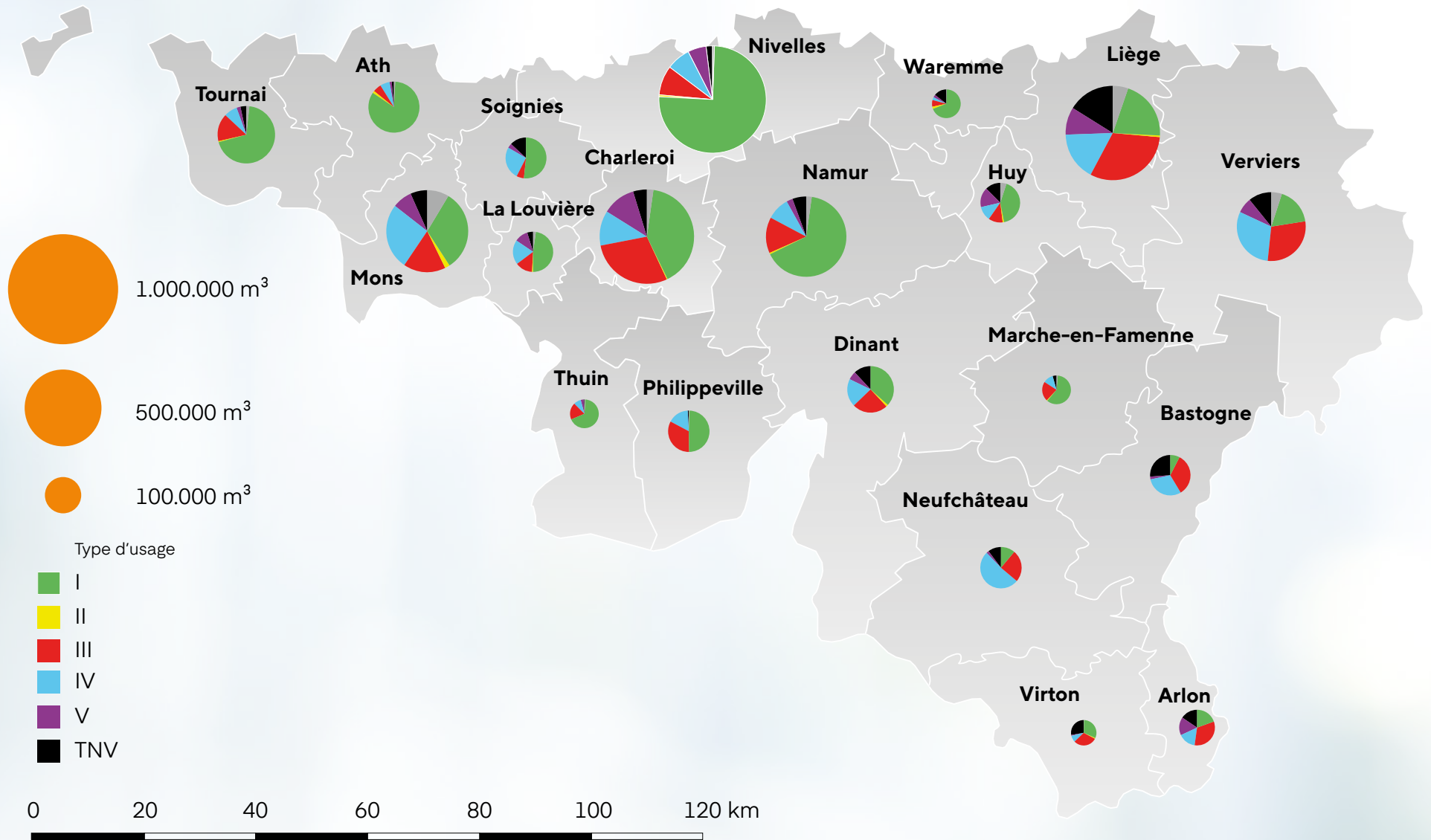


De manière générale, le volume de terres caractérisées sur site d'origine a diminué en 2025 par rapport à 2024. Seule la province de Namur voit une augmentation du volume de terres caractérisées.

Les variations sont présentées dans le tableau 8.

	Variation du volume (m ³)
Brabant-Wallon	-115.000
Hainaut	-122.000
Liège	-21.000
Luxembourg	-27.500
Namur	152.000

Tableau 8 : Variations du volume caractérisé sur site d'origine par province entre 2024 et 2025



3.3.2.1.3 Comparaison du volume caractérisé en voirie publique et hors voirie en Wallonie

En
2025

- **2,1 millions de m³** de terres ont été caractérisées en voirie publique en Wallonie, soit **30%** du volume total de terres caractérisées en Wallonie.
- **4,8 millions de m³** de terres ont été caractérisées hors de la voirie pour des travaux généraux, soit **70%** du volume total de terres caractérisées en Wallonie.

Le volume de terres caractérisées en voirie a diminué par rapport à 2024 où celui-ci était de **2,7 millions de m³** (-23%). Ci-après est présentée la répartition de la qualité des terres en fonction de leur type d'usage après analyse sur une matrice sous voirie et une matrice hors voirie. Comme les années précédentes, la majorité des terres caractérisées, quel que soit leur provenance, sont de **type I** ou **III** (~67%).

	Type d'usage applicable							Total
	0	I	II	III	IV	V	TNV	
Hors voirie	122.308	2.289.323	42.343	1.017.492	719.162	363.874	227.206	4.781.708
	3%	48%	1%	21%	15%	8%	5%	100%
Voirie	86.304	1.008.388	9.357	346.606	321.694	168.238	143.125	2.083.712
	4%	48%	0%	17%	15%	8%	7%	100%

Tableau 9 : Répartition du volume (m³) de terres caractérisées en et hors voirie par type d'usage

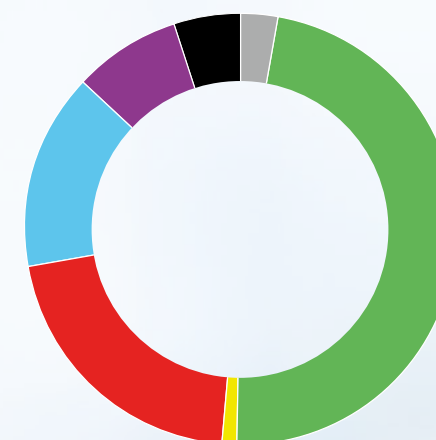


Figure 6 : Volume de terres caractérisées hors voirie par type d'usage

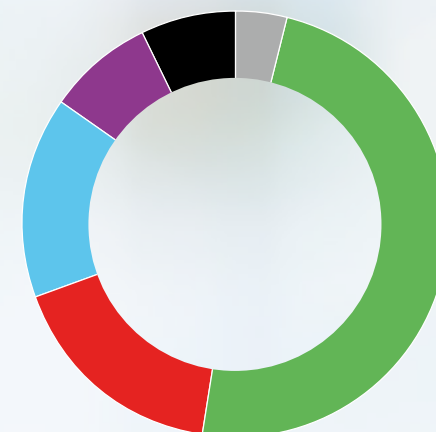


Figure 7 : Volume de terres caractérisées en voirie par type d'usage

3.3.2.2 Certification en Installation Autorisée (IA)

3.3.2.2.1 Données générales et répartition

**En
2025**

1.068.891 m³ de terres ont été caractérisées en Installation Autorisée. Les types d'usage majoritairement mis en évidence sont les types **I** et **IV**. Ce chiffre est en diminution de près de **200.000 m³** par rapport à l'année passée. Ce chapitre détaillera la répartition de ce volume ainsi que l'origine des lots caractérisés.

	Type d'usage applicable						Total
	I	II	III	IV	V	TNV	
Volume total	293.570	8.272	183.916	405.283	158.874	18.976	1.068.891
%	27%	1%	17%	38%	15%	2%	100%

Tableau 10 : Répartition du volume caractérisé en Installation Autorisée par type d'usage

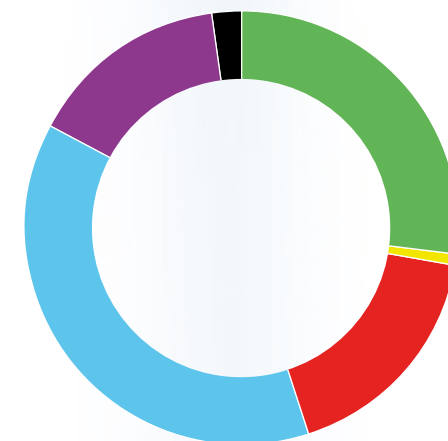


Figure 8 : Répartition du volume caractérisé en Installation Autorisée par type d'usage

Le tableau ci-contre reprend la province d'origine des lots caractérisés en IA. En 2025, **273.891 m³** de terres ont été caractérisés dans des Installations Autorisées situées en dehors de la Wallonie (228.981 m³ en Flandre, soit 21% du volume total analysé en Installation Autorisée et 45.000 m³ à Bruxelles, soit 4% du volume total analysé en Installation Autorisée) suivant les standards wallons.

Ce chiffre a légèrement diminué par rapport à 2024, tout en suivant la tendance globale de diminution du nombre de chantiers. Toutes les terres provenant d'installations Autorisées situées en Flandre on fait l'objet, préalablement à leur valorisation sur un site récepteur Wallon, d'analyses PFAS conformément à la Novum sub Sole N°119.

Origine des terres	Type d'usage applicable						Total	%
	I	II	III	IV	V	TNV		
Brabant Wallon	65.397	3.000	17.644	12.398	1.596	415	100.450	9,40%
Hainaut	58.481	1.280	73.366	137.430	88.363	7.358	366.278	34,27%
Liège	26.031	-	30.319	97.855	41.483	1.636	197.324	18,46%
Luxembourg	1.499	-	5.387	4.249	-	-	11.135	1,04%
Namur	8.251	1.298	13.403	82.992	13.519	350	119.813	11,21%
Bruxelles	15.000	-	5.000	25.000	-	-	45.000	4,21%
Anvers	1.767	-	594	1.286	247	-	3.894	0,36%
Limbourg	1.213	-	2.728	17.224	8.339	-	29.504	2,76%
Flandre Orientale	8.927	-	500	244	-	-	9.671	0,90%
Brabant Flamand	94.343	2.194	30.775	26.338	4.319	9.217	167.186	15,64%
Flandre Occidentale	12.661	500	4.200	267	1.008	-	18.636	1,74%
Total	293.570	8.272	183.916	405.283	158.874	18.976	1.068.891	100%

Tableau 11 : Répartition du volume (m³) de terres caractérisées en Installation Autorisée par province et par type d'usage

3.3.2.2 Volume caractérisé en IA en Wallonie

En isolant la part de terres caractérisées dans les IA en Wallonie (**795.000 m³**) et en la répartissant par arrondissement, nous obtenons la localisation des IA les plus actives d'un point de vue du contrôle de la qualité des terres (Tableau 12).

Cette répartition est également représentée sous forme de carte à la page 31.

Mis à part une légère augmentation (4% du volume de 2025) observée dans le Brabant Wallon, le volume de terres caractérisées au sein d'Installations Autorisées a diminué dans toutes les provinces, surtout à Liège (43% du volume de 2025), et dans le Hainaut (23% du volume de 2025).

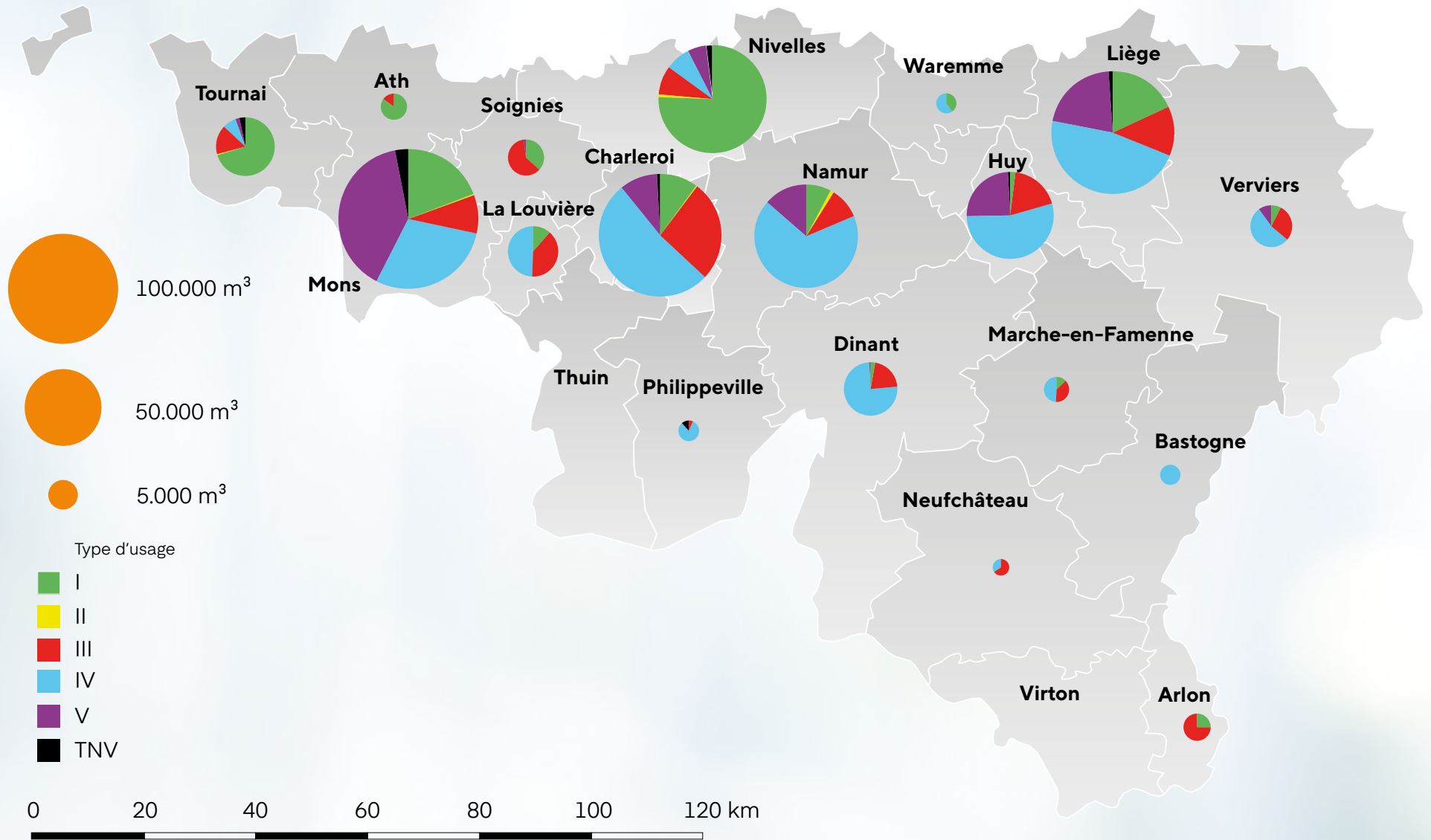
Les variations sont présentées dans le Tableau 13.

	Variation du volume	%
Brabant-Wallon	4.332	+4,31%
Hainaut	-83.226	-22,72%
Liège	-84.512	-42,83%
Luxembourg	-1.064	-9,56%
Namur	-13.217	-11,03%

Tableau 13 : Variations du volume caractérisé en IA par province entre 2024 et 2025

Origine des terres	Type d'usage applicable						Total	%
	I	II	III	IV	V	TNV		
Brabant Wallon	65.397	3.000	17.644	12.398	1.596	415	100.450	12,64%
Nivelles	65.397	3.000	17.644	12.398	1.596	415	100.450	12,64%
Hainaut	58.481	1.280	73.366	137.430	88.363	7.358	366.278	46,07%
Ath	2.836	-	500	-	-	-	3.336	0,4%
Charleroi	11.523	500	30.249	59.762	11.231	861	114.126	14,4%
La Louvière	3.000	-	10.077	12.787	-	-	25.864	3,3%
Mons	35.172	500	16.672	52.976	72.153	5.497	182.970	23,0%
Soignies	2.554	-	4.254	-	150	-	6.958	0,9%
Thuin	-	-	-	-	-	-	-	-
Tournai	3.396	280	11.614	11.905	4.829	1.000	33.024	4,2%
Liège	26.031	-	30.319	97.855	41.483	1.636	197.324	24,82%
Huy	1.274	-	10.734	31.520	14.210	459	58.197	7,3%
Liège	22.919	-	16.451	58.939	26.178	1.177	125.664	15,8%
Verviers	837	-	3.134	5.896	1.095	-	10.962	1,4%
Waremme	1.001	-	-	1.500	-	-	2.501	0,3%
Luxembourg	1.499	-	5.387	4.249	-	-	11.135	1,40%
Arlon	1.000	-	3.000	-	-	-	4.000	0,5%
Bastogne	-	-	-	1.881	-	-	1.881	0,2%
Marche-en-Famenne	499	-	1.469	1.885	-	-	3.853	0,5%
Neufchâteau	-	-	918	483	-	-	1.401	0,2%
Virton	-	-	-	-	-	-	-	-
Namur	8.251	1.298	13.403	82.992	13.519	350	119.813	15,07%
Dinant	500	-	3.767	13.591	103	-	17.961	2,3%
Namur	7.751	1.298	9.444	67.010	13.416	-	98.919	12,4%
Philippeville	-	-	192	2.391	-	350	2.933	0,4%
Total	159.659	5.578	140.119	334.924	144.961	9.759	795.000	100%

Tableau 12 : Répartition du volume (m³) de terres caractérisées en Installation Autorisées situées en Wallonie ventilé par arrondissements administratifs et type d'usage



3.3.2.2.3 Origine des lots analysés dans les IA

Ce chapitre a pour but de documenter l'origine des lots caractérisés en IA en 2025. En effet, les lots réceptionnés en IA et analysés peuvent être d'origines différentes :

- Les lots arrivés en code 10, à savoir les lots qui doivent obligatoirement faire l'objet d'un contrôle qualité avant valorisation ;
- Les lots cubant à moins de 400 m³ et provenant d'un site non suspect. Ceux-ci peuvent ne pas subir de contrôle mais les IA analysent régulièrement les regroupements de ces lots ;
- Les contre-analyses suivant l'article 27 de l'AGW Terres ;
- Les lots non tracés issus de regroupements d'interventions de moins de 20 m³ de terres ou bien les terres issues du criblage de déchets de construction inertes ;
- Les terres ayant subi un traitement au sein d'une IA de traitement de terres polluées.
- Les terres stockées sur une IA en Flandre dans le but de les valoriser en Wallonie.

Une diminution non négligeable du volume caractérisé est remarquée pour les lots arrivés en code 10. En effet, le volume des codes 10 caractérisés en IA a été divisé par trois par rapport à 2024.

Le volume des lots issus du criblage de déchets inertes et des regroupements de lots <20m³ montre une augmentation de **22%** par rapport à l'année 2024, augmentation d'autant plus remarquable qu'elle s'oppose à la tendance générale du nombre de requêtes, et donc des volumes à la baisse.

La presque totalité des terres reprises dans la partie « contre-analyses » sont dues à des demandes du Département de Police et des Contrôles suite à l'identification d'infractions.

Pour informations, **85.560 m³** de ces contre-analyses, proviennent d'un unique chantier. La contre-analyse de terres via un art. 27 de l'AGW Terre reste dès lors très rare au sein d'Installations Autorisées.



	Type d'usage applicable après CCQT						Total	%
	I	II	III	IV	V	TNV		
code 10	39.347	811	24.795	41.167	19.671	382	126.173	12%
code 2X	7.780	45	15.273	40.670	10.963	865	75.596	7%
Terres décontaminées	7.323	-	9.199	46.064	23.406	2.848	88.840	8%
contre-analyse	-	-	283	29.329	66.184	-	95.796	9%
Flandre/Bruxelles	132.559	2.694	43.797	68.954	12.476	9.217	269.697	25%
<20 m³/criblage	106.561	4.722	90.569	179.099	26.174	5.664	412.789	39%
Total général	293.570	8.272	183.916	405.283	158.874	18.976	1.068.891	100%

Tableau 14 : Répartition du volume caractérisé en Installation Autorisée par type d'usage et par raison d'analyse

Les données du tableau ci-dessus sont reprises sous forme graphique ci-contre de façon à représenter les types d'usages obtenus une fois que les terres ont été réanalysées.

Par souci de représentation, les parts ont été ramenées à 100%. On peut, de la sorte, mieux se rendre compte des types d'usage réels des terres une fois analysées en IA.

Par exemple, plus de 50% des terres en code 10 analysées sont de type I à III.

Type d'usage des terres analysées par origine du lot

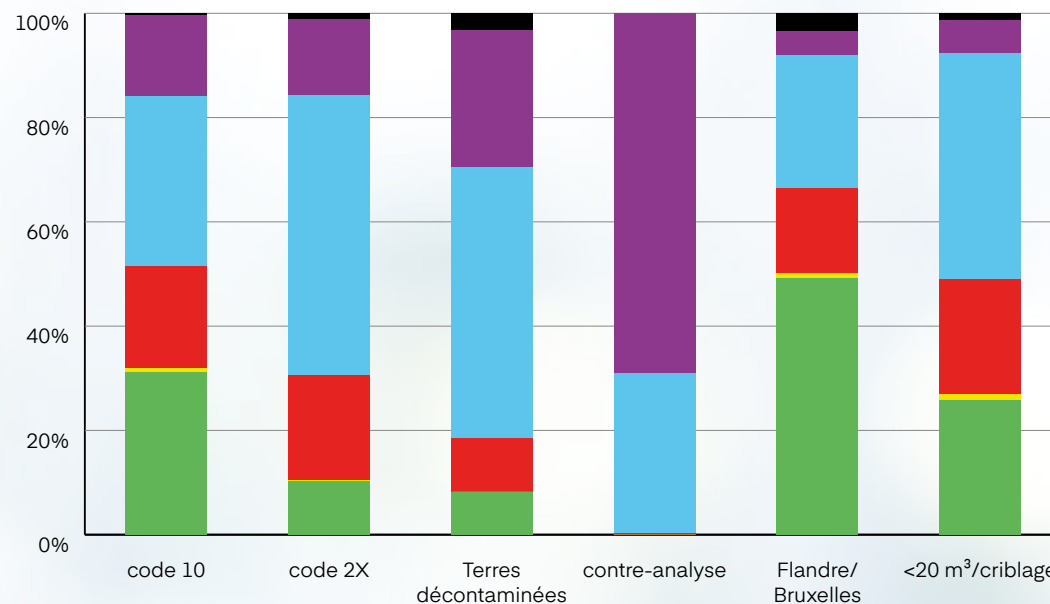


Figure 9 : Répartition du volume caractérisé en Installation Autorisée par type d'usage et par raison d'analyse

En ce qui concerne les terres en code 2X, c'est-à-dire les terres issues de chantiers non-suspects générant moins de 400 m³ de terres pour lequel le maître d'ouvrage n'était pas dans l'obligation d'analyser les terres, celles-ci peuvent être regroupées et analysées par l'IA. Par exemple, plusieurs IA regroupent les terres de code 25, provenant de petits chantiers de voirie publique, et analysent ces terres afin d'obtenir la qualité des terres après regroupement.

Dans le Tableau 15, nous exposons les types d'usage obtenus une fois la caractérisation réalisée pour chaque type de lot assigné.

	Type d'usage applicable après CCQT						Total
	I	II	III	IV	V	TNV	
Code 22	-	-	2.262	-	13	-	2.275
Code 23	3.385	45	720	383	501	-	5.034
Code 24	717	-	247	202	75	-	1.241
Code 25	3.678	-	12.044	40.085	10.374	865	66.181

Tableau 15 : Répartition du type d'usage de terres une fois analysées en fonction de leur type d'usage sans CCQT

Ce tableau est également porté sous forme graphique à la Figure 10.

Concrètement, l'axe horizontal réparti les lots suivant leur type d'usage à l'entrée du centre de regroupement.

Par exemple, la colonne du code 22 reprend tous les lots rentrés dans l'IA en **type II** sans avoir fait l'objet d'un contrôle qualité et montre la répartition des types d'usage après analyse de ceux-ci.

Pour une majorité d'entre eux, ces lots proviennent de regroupements de lots d'un même type d'usage au sein de l'IA (logette code 25, logette code 23, ...).

Répartition du type d'usage de terres une fois analysées en fonction de leur type d'usage sans CCQT

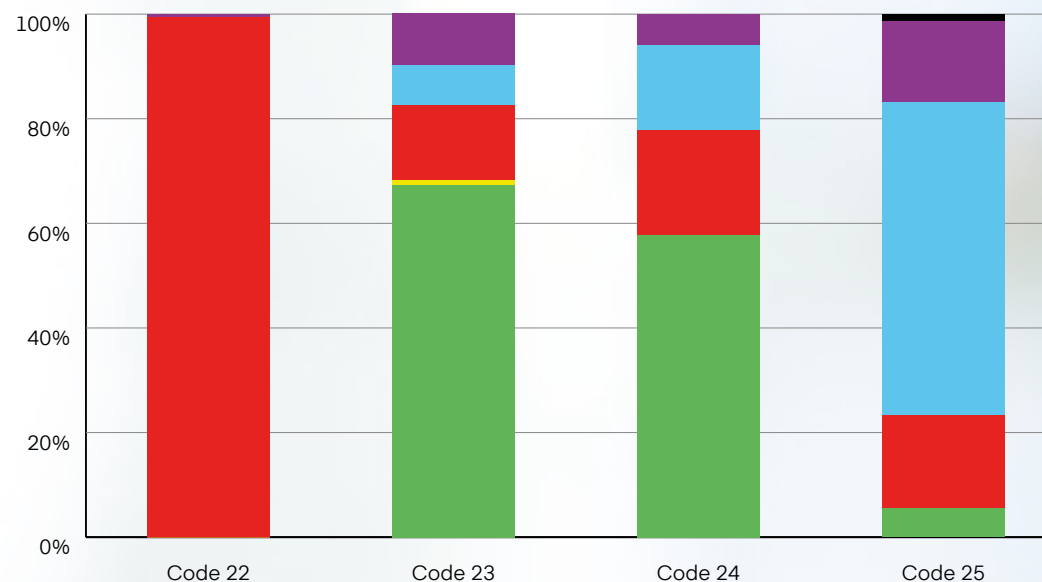


Figure 10 : Répartition du type d'usage de terres une fois analysées en fonction de leur type d'usage sans CCQT

3.3.3 Causes récurrentes des demandes de complément pour les Rapport de Qualité des Terres

En 2025, sur **2.610 Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres** octroyés, 482 Rapports de Qualité des Terres sur Site d'Origine et 268 Rapports de Qualité des Terres en Installation Autorisée (soit un total de 749 Rapports de Qualité des Terres représentant 28% du total) ont été déclarés incomplets ou non conformes après une première vérification.

Cette proportion est en augmentation par rapport à 2024 où elle concernait environ un Rapport de Qualité des Terres sur cinq.

Pour les Rapports de Qualité des Terres sur site d'origine, il apparaît que :

- **21% des demandes de compléments** sont dues à un élément manquant ou erroné dans le Plan de Tri des Terres. Parmi ces demandes, nous pouvons souligner : l'absence de volume du lot, l'absence de profondeur d'excavation, l'absence de représentation sur une vue aérienne, l'absence d'une orientation du plan, l'absence d'une représentation de la zone d'excavation lorsqu'il s'agit d'un andain.
- **20% des demandes de compléments** sont dues à des erreurs ou imprécisions dans la description des lots ou la traçabilité des lots déjà caractérisés dans le cadre d'un addendum (état du chantier incomplet).
- **13.5% des demandes de compléments** sont dues à des erreurs ou imprécisions concernant les investigations réalisées ; respect du GRGT, identification des échantillons prélevés, disposition des forages, ...

En ce qui concerne les Rapports de Qualité des Terres en Installation Autorisée, les principales demandes de compléments sont les mêmes que les années précédentes, à savoir :

- **40% des demandes de complément** sont dues à l'absence de données concernant la traçabilité des terres dans le Rapport de Qualité des Terres ou une traçabilité erronée ;
- **23% des demandes de complément** sont dues à l'incomplétude du Rapport de Qualité des Terres, à savoir l'absence de certaines annexes obligatoires pour le traitement du Rapport de Qualité des Terres.

Nous précisons que pour les Rapports de Qualité des Terres en Installation Autorisée, le bureau d'étude est tributaire des informations fournies par l'établissement.

Ce manque d'information peut, dans certains cas, être la cause des compléments.

3.3.4 Délais de traitement des Rapport de Qualité des Terres

L'AGW Terres précise en son article 10, le délai dans lequel l'ASBL Walterre doit remettre une décision suite à la réception d'un Rapport de Qualité des Terres :

« ... Dans les quinze jours à dater de la réception du rapport, la décision est adressée au demandeur par voie électronique (...) A défaut de décision dans le délai visé à l'alinéa 3 du présent paragraphe, le demandeur peut adresser un rappel par voie électronique. Si le demandeur n'a pas reçu de décision à l'expiration d'un nouveau délai de quinze jours, le certificat est réputé refusé (...) ».

L'article 4 précise également que « Le jour de la réception, qui est le point de départ, n'y est pas inclus. Le jour de l'échéance est compté dans le délai. Toutefois, lorsque ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, le jour de l'échéance est reporté au jour ouvrable suivant. »

Le calcul des délais de traitement a été réalisé de deux manières différentes :

1

Le délai entre le passage de la requête en « enregistré » sur la plateforme et la première réponse de l'ASBL Walterre (publication du document ou envoi d'un complément d'information).

La Figure 11 et le Tableau 16 représentent le délai moyen de traitement des Rapports de Qualité des Terres par mois en 2025. Ce graphique reprend également l'écart type, le délai des premiers 15 jours et les délais maximaux enregistrés chaque mois.

Délais de traitement	janv.	fév.	Mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Global
Moyenne (jours)	5	7	8	7	6	7	5	7	8	7	10	6	7
Max (jour)	10	12	14	14	14	14	11	15	14	14	15	10	15
Ecart type	2	2	2	3	3	2	2	3	3	2	3	2	3
Nombre de dépassement de délais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 16 : Représentation des délais de traitement moyens des RQT

Délais de traitement moyens des RQT (premier tour)

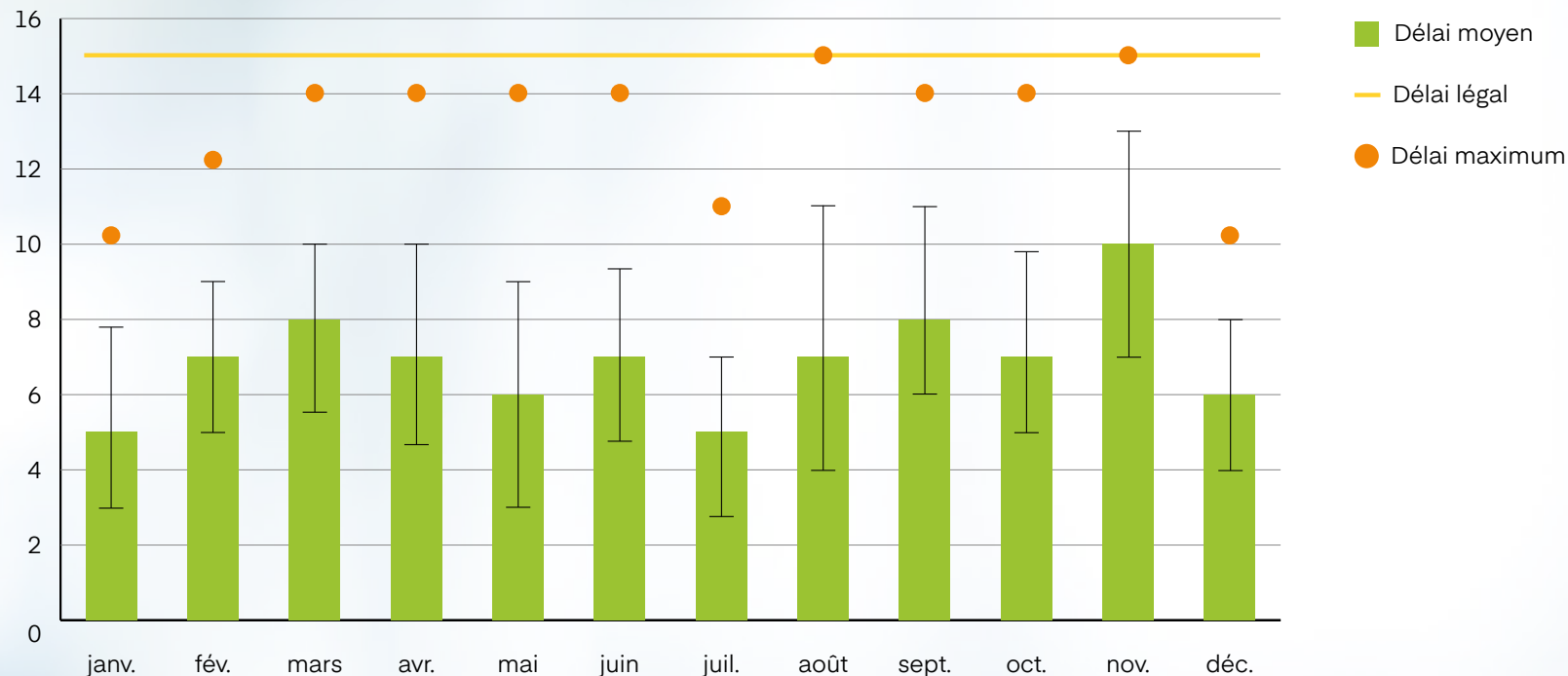


Figure 11 : Représentation des délais de traitement moyen d'un RQT

2

Le délai entre le dernier retour de complément (= requête complète et conforme) et la date de publication de la requête. Le résumé de ce délai est repris dans le tableau 17. Ce tableau reprend également le temps de réponse moyen de l'utilisateur aux compléments du Rapport de Qualité des Terres.

Délais de réponse après complément	Retour de l'utilisateur	Retour de Walterre
Moyenne (jours)	9,7	1,3
Nombre de dépassements de délais après complément	NA	2

Tableau 17 : Délai moyen du retour de l'utilisateur après demande de compléments et délai moyen du traitement après réception dudit complément

Sur l'année 2025, le délai moyen de traitement d'un Rapport de Qualité des Terres a été de 7 jours.

Aucun dépassement de délai n'a été observé lors du premier traitement des requêtes au cours de cette année.

3.4 Données relatives aux transports de terres

Ce chapitre est consacré à l'analyse des Documents de Transport délivrés par l'ASBL Walterre et à la description des flux de terres excavées. Il met en lumière l'évolution des transports en fonction de leur origine et fournit une lecture détaillée des volumes et destinations. Les données présentées constituent un outil essentiel pour le suivi de la traçabilité des terres et l'analyse des dynamiques régionales et interrégionales.

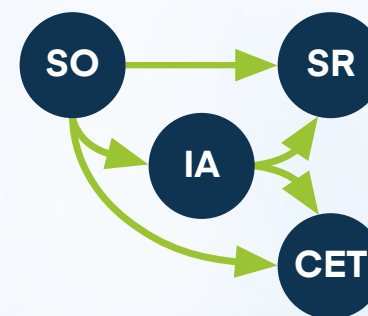
3.4.1 Données quantitatives relatives aux Documents de Transport octroyés par l'ASBL Walterre

3.4.1.1 Données relatives aux Documents de Transport délivrés depuis le début des activités de l'ASBL Walterre (mai 2020)

3.4.1.1.1 Nombre total de Documents de Transport octroyés par l'ASBL Walterre depuis le début de ses activités

Comme le montrent la Figure 12 et le Tableau 18, le nombre total de Documents de Transport délivrés par l'ASBL Walterre augmente de manière régulière chaque année. Cette augmentation est constatée pour l'ensemble des Notifications de Mouvement de Terres.

Les chiffres repris dans ce tableau diffèrent par rapport aux données présentées dans les précédents rapports annuels. Ceci s'explique par le fait que les refus de documents de transport ne sont plus considérés dans les données (équivalents à 5 refus publiés en 2021 et 1 refus publié en 2022).



Documents de transport publiés						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
janv.	1	418	456	458	489	642
févr.	1	843	1.008	1.026	1.138	1.335
mars	1	1.503	1.683	1.673	1.838	2.125
avr.	15	2.059	2.136	2.321	2.550	2.787
mai	162	2.533	2.756	2.891	3.214	3.456
juin	384	3.061	3.341	3.566	3.864	4.159
juil.	499	3.233	3.522	3.837	4.204	4.476
août	791	3.759	4.096	4.480	4.822	5.184
sept.	1.166	4.319	4.706	5.116	5.521	5.909
oct.	1.579	4.876	5.357	5.724	6.243	6.654
nov.	1.948	5.353	5.907	6.342	6.820	7.210
déc.	2.178	5.686	6.209	6.711	7.232	7.638

Tableau 18 : Nombre de Documents de Transport publiés par mois et par année (en cumulatif)

Nombre de Documents de Transport publiés par mois et par année (en cumulatif)

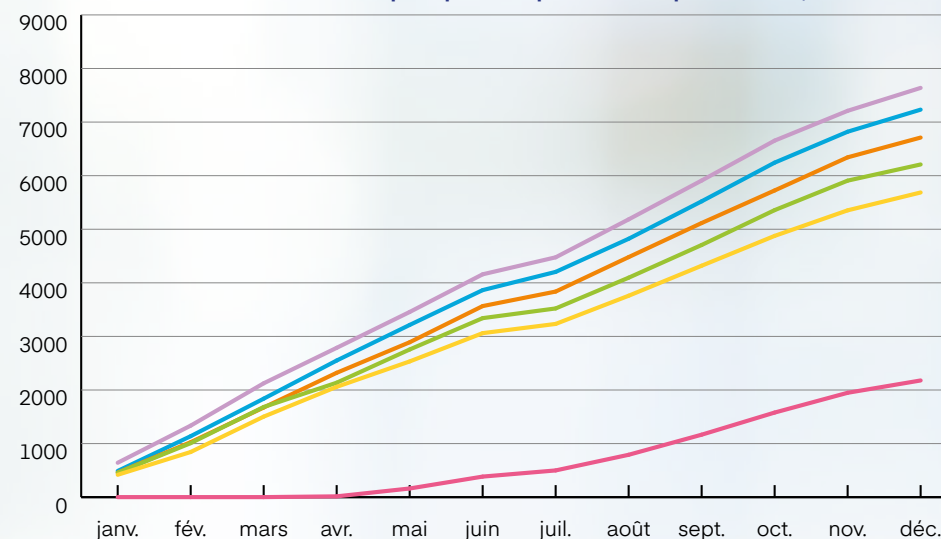
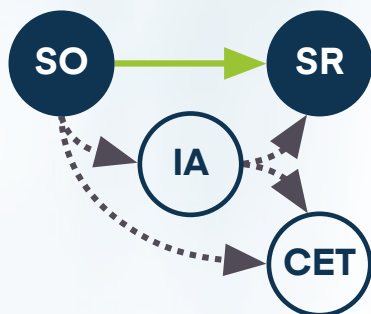


Figure 12 : Nombre de Documents de Transport publiés par mois et par année (en cumulatif)

3.4.1.1.2 Evolution du nombre total de Documents de Transport entre un Site d'Origine et un Site Récepteur depuis le début des activités de l'ASBL Walterre

En se concentrant sur l'évolution des documents de transport délivrés depuis un site d'origine vers un site récepteur, on constate que ce nombre est resté globalement stable entre 2021 et 2023, avant de connaître une augmentation en 2024. L'année 2025 confirme cette tendance à la hausse, comme l'illustre la Figure 13.



Nombre de Documents de Transport entre un site d'origine et un site récepteur publiés par mois et par année (en cumulatif)

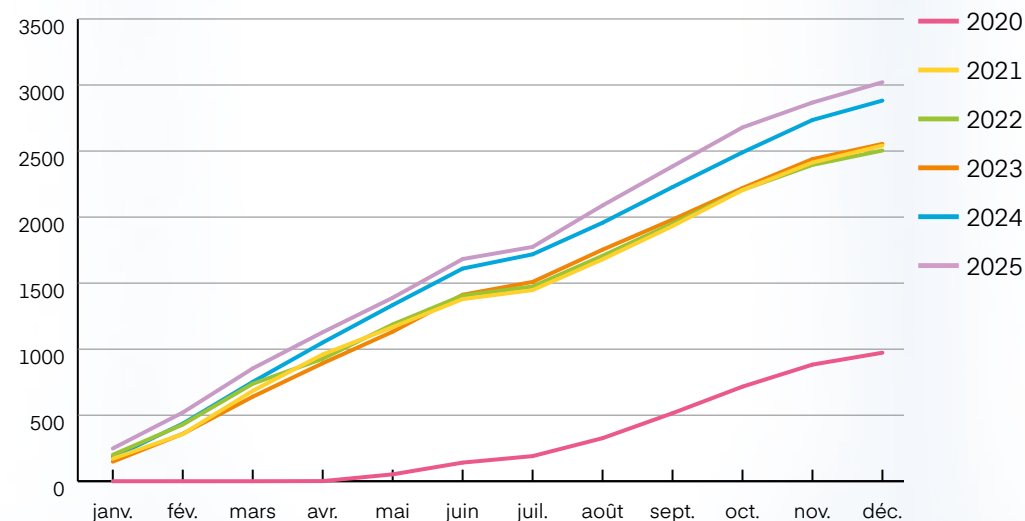
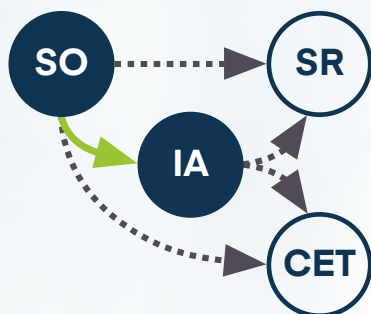


Figure 13 : Nombre de Documents de Transport entre un site d'origine et un site récepteur publiés par mois et par année (en cumulatif)

3.4.1.1.3 Evolution du nombre total de Documents de Transport entre un Site d'Origine et une Installation Autorisée depuis le début des activités de l'ASBL Walterre

En ce qui concerne le nombre de Documents de Transport délivrés vers une Installation Autorisée, la Figure 14 montre que ce nombre, resté globalement stable entre 2022 et 2024, connaît une augmentation en 2025.



Nombre de DT entre un SO et une IA publiés par mois et par année (en cumulatif)

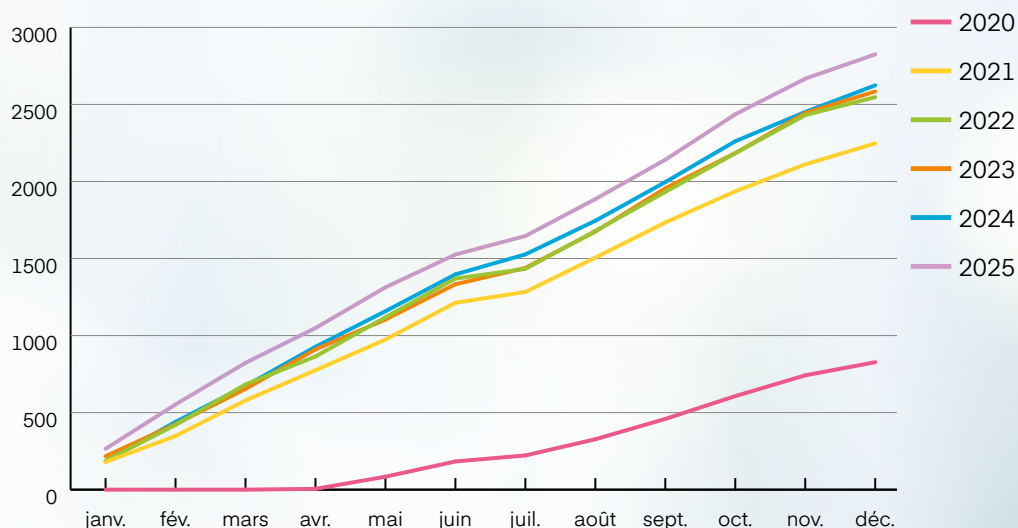
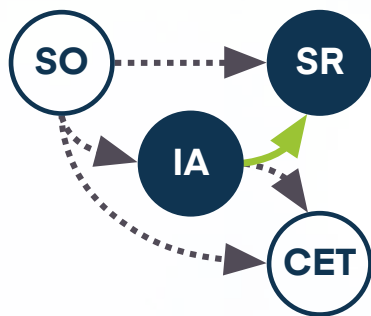


Figure 14 : Nombre de Documents de Transport entre un site d'origine et une Installation Autorisée publiés par mois et par année (en cumulatif)

3.4.1.1.4 Evolution du nombre total de Documents de Transport entre une Installation Autorisée et un Site Récepteur depuis le début des activités de l'ASBL Walterre

Le nombre de Documents de Transport délivrés depuis une Installation Autorisée vers un Site Récepteur est en constante augmentation d'une année à l'autre. La Figure 15 met en évidence une progression régulière sur l'ensemble de l'année.



Nombre de Documents de Transport entre un site d'origine et un site récepteur publiés par mois et par année (en cumulatif)

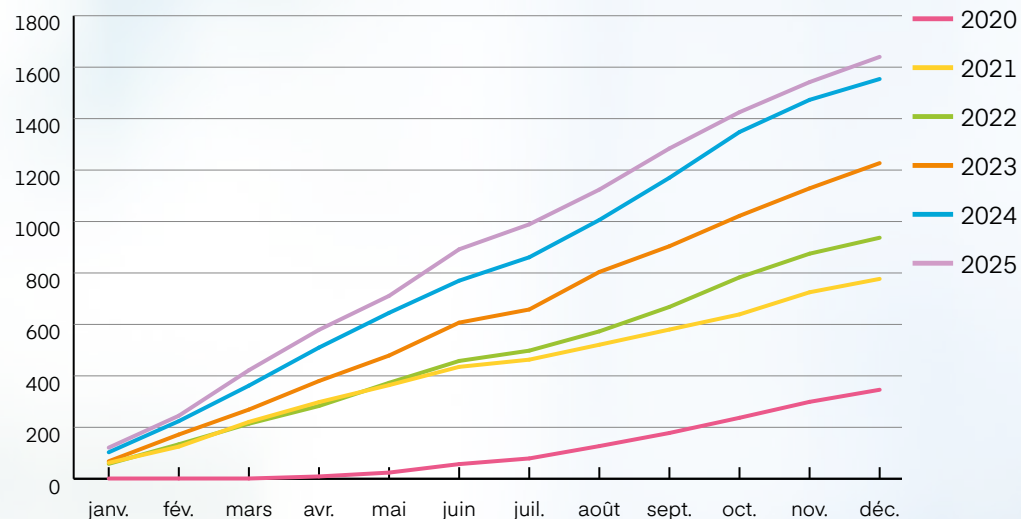


Figure 15 : Nombre de Documents de Transport entre une Installation Autorisée et un Site Récepteur par mois et par année (en cumulatif)



3.4.1.2 Données relatives aux Documents de Transports délivrés en 2025

3.4.1.2.1 Nombre total de Documents de Transport octroyés par l'ASBL Walterre en 2025

Ce chapitre reprend le nombre de Documents de Transport octroyés par l'ASBL Walterre en 2025.

La répartition est faite suivant les différents types de Notification de Mouvement de Terres qu'il est possible d'introduire sur la plateforme de l'ASBL.

Le Tableau 19 et la Figure 16 classent les Documents de Transports délivrés en fonction de l'origine (Site d'origine (SO), Installation Autorisée (IA)), de la destination (Site Récepteur (SR), Installation Autorisée (IA), Centre d'Enfouissement Technique (CET)) et de la réalisation ou non d'un Certificat de Contrôle de la Qualité des Terres (avec ou sans Rapport de Qualité des Terres).

Par exemple, la ligne « SO → IA (avec Certificats de Contrôle de la Qualité des Terres) » correspond au nombre de Documents de Transport délivrés depuis un Site d'Origine vers une Installation Autorisée pour des lots disposant d'un Certificat de Contrôle de la Qualité des Terres.

Nombre de DT octroyés par mois en 2025

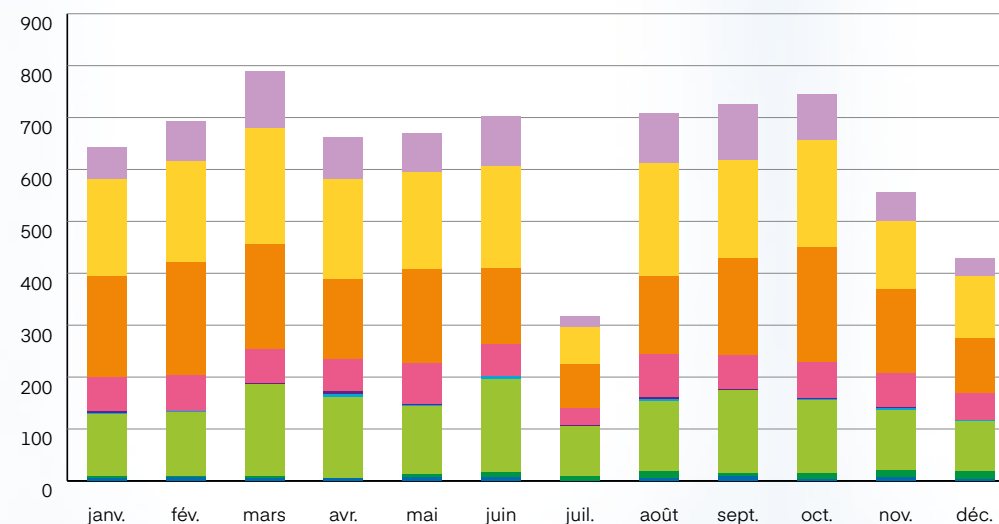


Figure 16 : Nombre de DT octroyés par mois en 2025, répartis par origine et destinations

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
IA → CET	4	6	5	4	7	7	-	5	8	3	7	2	58
IA → IA	4	3	4	1	5	9	8	14	6	11	13	16	94
IA → SR	121	124	177	157	132	181	97	135	160	141	117	98	1.640
SO → CET (avec RQT)	1	1	-	4	2	4	-	2	1	2	3	1	21
SO → CET (sans RQT)	4	1	3	7	1	1	2	5	1	3	2	-	30
SO → IA (avec RQT)	66	68	65	62	80	60	34	83	66	69	66	52	771
SO → IA (sans RQT)	194	218	202	153	181	148	84	150	187	221	160	105	2.003
SO → SR (avec RQT)	188	195	223	193	187	196	71	218	189	207	132	121	2.120
SO → SR (sans RQT)	60	77	111	81	74	97	21	96	107	88	56	33	901
Total	642	693	790	662	669	703	317	708	725	745	556	428	7.638

Tableau 19 : Nombre de DT octroyés par mois en 2025, répartis par origine et destinations

Sur l'année 2025, un total de **7.638** Notifications de Mouvement de Terres ont été traitées par l'ASBL Walterre (tableau 16), soit environ **406** notifications de plus qu'en 2024.

Comme les années précédentes, une augmentation du nombre de Documents de Transports délivrés vers l'ensemble des destinations est constatée, à l'exception des Centres d'Enfouissement Technique, pour lesquels une légère diminution est observée.

3.4.1.2.2 Répartition des Documents de Transport avec Certificat de Contrôle de la Qualité des Terres et sans Certificat de Contrôle de la Qualité des Terres au départ d'un Site d'Origine

La proportion des Documents de Transports au départ d'un Site d'Origine disposant ou non d'un Certificat de Contrôle de la Qualité des Terres reste globalement comparable à celle observée l'année précédente.

En 2025, **49,8 % des Documents de Transports** délivrés pour des terres en provenance d'un Site d'Origine sont associés à un Certificat de Contrôle de la Qualité des Terres, tandis que **50,2 % des Documents de Transports** concernent des chantiers pour lesquels aucun certificat de contrôle qualité des terres n'était nécessaire pour déplacer les terres.

La ventilation de la nature des transports pour les **2.934 Documents de Transports** publiés à partir d'un Site d'Origine (chantier) sans Certificat de Contrôle de la Qualité des Terres se présente comme suit :

- Les chantiers générant moins de 400 m³ de terres excavées : **2.486 Documents de Transports (84,7%)**
- Les lots de terres qui seront caractérisées en IA (code 10) : **215 Documents de Transports (7,3%)**
- Les terres de voirie (valorisation directe de voirie à voirie) : **22 Documents de Transports (0,8%)**
- Les terres issues d'un plan d'assainissement/MGI et transportées vers un centre de traitement : **211 Documents de Transports (7,2%)**

	Nombre de Documents de transports publiés
DT avec CCQT	2.912
DT sans CCQT	2.934
Total	5.846

Tableau 20 : Nombre de DT publiés ayant pour origine un SO avec et sans CCQT en 2025

3.4.1.2.3 Répartition des Documents de Transport en fonction de l'origine des terres

Par rapport à l'année passée, une augmentation du nombre de Documents de Transports délivrés au départ d'un site d'origine est observée en 2025, avec **340 Documents de Transports supplémentaires** par rapport à 2024 (Figure 17 et Tableau 21).

Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la tendance à la hausse déjà observée entre 2023 et 2024.

Par ailleurs, **66 Documents de Transports** supplémentaires ont été délivrés au départ d'une Installation Autorisée par rapport à 2024.

Origine	Nombre de documents de transports publiés
Site d'origine	5.846
Installation Autorisée	1.792
Total	7.638

Tableau 21 : Nombre de DT publiés par origine des terres en 2025

Nombre de Documents de Transport publiés par origine en 2025

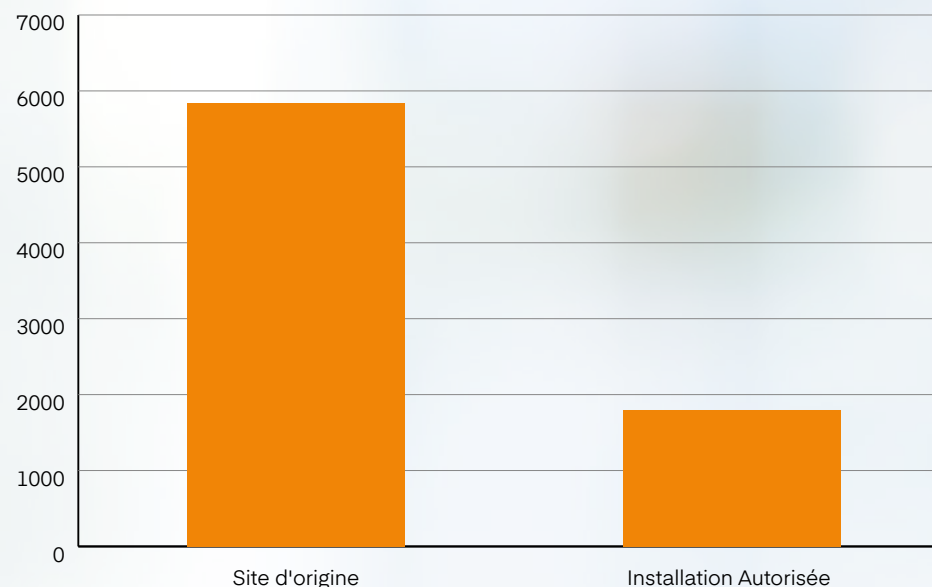


Figure 17 : Nombre de DT publiés par origine des terres en 2025

3.4.1.2.4 Répartition des Documents de Transport en fonction de la destination des terres

La figure 18 et le Tableau 22 présentent la répartition du nombre de Documents de Transports par destination.

Le nombre de Documents de Transport octroyés vers un Site Récepteur poursuit sa progression, passant de **3.781 en 2023** à **4.436 en 2024**, pour atteindre **4.661 en 2025**.

Le nombre de Documents de Transports à destination des Installations Autorisées augmente, avec **2.868 Documents de Transports** en 2025, contre **2.673** en 2024.

À l'inverse, le nombre de Documents de Transports vers les centres d'enfouissement technique poursuit sa diminution, avec **109 Documents de Transports** en 2025, contre **123** en 2024.

Destination	Nombre de documents de transports publiés
Site Récepteur	4.661
Installation Autorisée	2.868
CET	109

Tableau 22 : Nombre de Documents de Transport publiés par type de destination 2025

Nombre de Documents de Transport publiés par type de destination en 2025

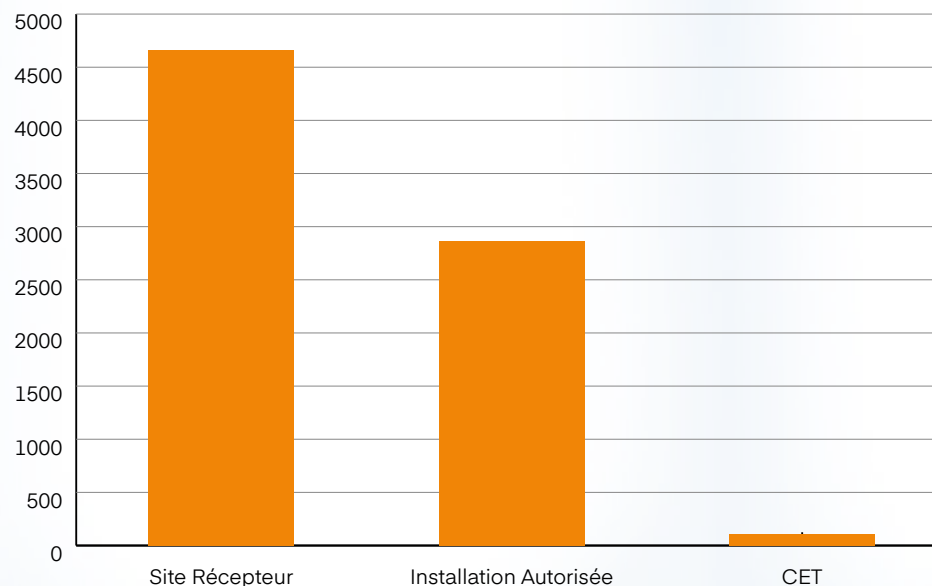


Figure 18 : Nombre de Documents de Transport publiés par type de destination en 2025

3.4.2 Données qualitatives relatives aux transports des terres

Le présent chapitre reprend les volumes transportés, repartis selon leurs qualités, vers des Sites Récepteurs, des Installations Autorisées ou des Centres d'Enfouissement Techniques.

Etant donné que tous les Documents de Transport n'ont pas fait l'objet d'une notification de réception (NR), le volume effectivement transporté n'est pas toujours connu de l'ASBL Walterre.

Par convention, le volume est exprimé en m³ (sauf mention contraire).

Dans le but d'avoir une masse de données représentative, le volume de chaque mouvement de terre sera calculé de la manière suivante :

- Si la réception des terres n'a pas été réalisée pour un lot, le volume théorique figurant dans le Document de Transport sera le volume pris en compte ;
- Si une réception des terres a été notifiée à l'ASBL Walterre pour un lot transporté, c'est le volume réceptionné qui sera pris en compte.

Avant d'analyser chaque flux de terre, vous trouverez ci-contre quelques chiffres sur les volumes de terre déplacés en 2025.

Type de destination	Volume (m ³)
Site Récepteur	4.639.955
Installation Autorisée	1.375.939
CET	85.488
Hors Wallonie	93.713
Total	6.195.095

Tableau 23 : Volume de terre déplacé via un document de transport, réparti par destination

3.4.2.1 Volume de terres transportées depuis un Site d'Origine

Ce chapitre est dédié à l'analyse des volumes de terres évacuées d'un Site d'Origine à destination d'une Installation Autorisée (IA), d'un Site Récepteur (SR) ou d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET).

Le tableau ci-dessous synthétise ces mouvements de terres en quatre flux, qui correspondent à des catégories de destinations différentes.

Les détails de ces différents flux seront détaillés dans les sous-chapitres suivants.

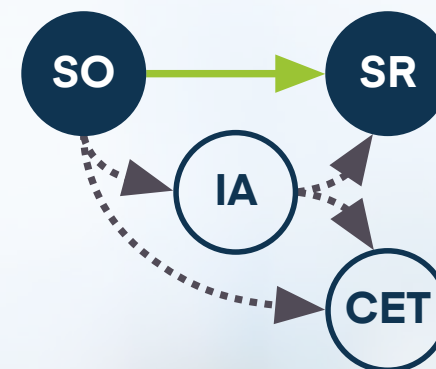
Flux	Volume (m ³)
SO → SR (Région Wallonne)	3.232.481
SO → IA (Région Wallonne)	1.223.286
SO → CET	26.907
SO → Hors Région Wallonne	78.425
Total	4.561.099

Tableau 24 : Volumes de terres évacuées d'un Site d'Origine (SO) en fonction des catégories de destinations (Sites Récepteurs, Installation Autorisée, Centre d'Enfouissement Technique, Hors Wallonie)

3.4.2.1.1 Volume de terres transportées d'un site d'origine vers un site récepteur situé en Wallonie

Cette partie contient les données relatives aux volumes et à la qualité des terres valorisées sur un Site Récepteur situé en Wallonie.

Elle contient également les données des terres provenant de Flandre et de Bruxelles et valorisées en Wallonie. Les volumes de terres transportées de Wallonie vers la Flandre ou Bruxelles seront décrits au chapitre 3.4.2.1.4.



3.4.2.1.1.1 Données générales

Le Tableau 25 reprend le volume des lots transportés avec et sans Certificat de Contrôle de la Qualité des Terres.

Au total, **3,23 millions de m³** de terres ont été transportés d'un site d'origine (chantier) vers un ou des Site(s) Récepteur(s) en Wallonie en 2025.

Ce chiffre est en augmentation de **159.000 m³** par rapport à 2024. La majorité de ce volume valorisé est de **type I**.

	Volume valorisé par type d'usage d'un SO vers un SR											
	I		II		III		IV		V		Total	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%	Volume	%
Total	1.798.353	56%	68.036	2%	710.686	22%	375.349	12%	280.057	9%	3.232.481	100%
Sans CCQT	1.760	1%	36.998	19%	99.394	51%	11.400	6%	44.074	23%	193.626	100%
Avec CCQT	1.796.593	59%	31.038	1%	611.292	20%	363.949	12%	235.983	6%	3.038.855	100%

Tableau 25 : Répartition du volume de terres valorisées d'un site d'Origine vers un Site Récepteur situé en Wallonie par type d'usage

Répartition du volume de terres valorisées d'un site d'origine vers un site récepteur situé en Wallonie par type d'usage

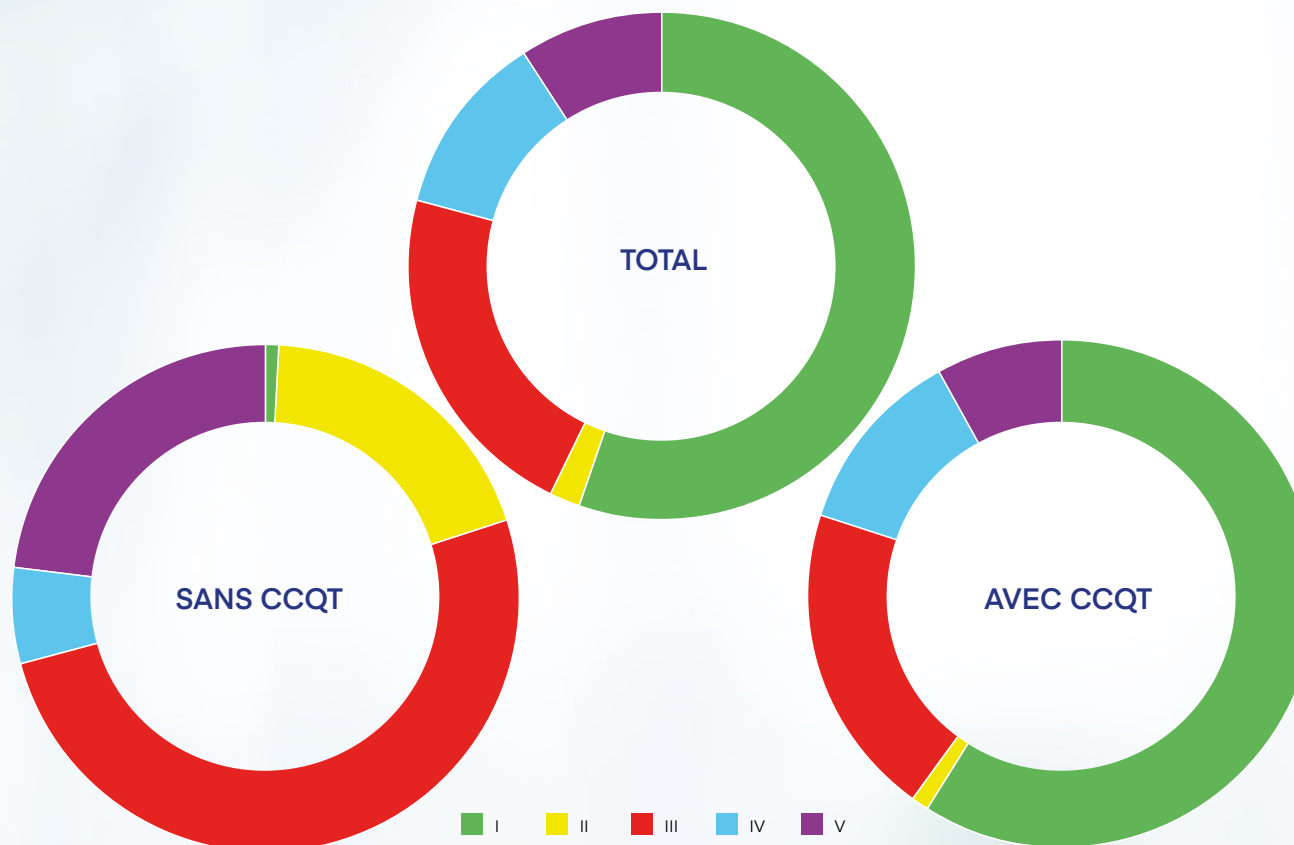


Figure 19 : Répartition du volume de terres valorisées d'un Site d'Origine vers un Site Récepteur situé en Wallonie par type d'usage

Sur ce total, **408.000 m³** de terres proviennent de chantiers extérieurs à la Wallonie (Flandre ou Bruxelles) soit **13% du volume valorisé**. Ce chiffre est similaire à ce qui avait été observé en 2024. Les terres issues de Flandre ou Bruxelles sont majoritairement de **type I** (259.000 m³). Enfin, **193.626 m³** de terres ont été valorisés d'un Site d'Origine vers un Site Récepteur sans Certificat de Contrôle Qualité des Terres, soit **6% du volume valorisé**. Nous constatons par conséquent que **94%** du volume valorisé depuis un site d'origine dispose d'un Certificat de Contrôle Qualité des Terres. La majeure partie du volume des terres ne disposant pas de Certificat de Contrôle Qualité des Terres et directement valorisées sur un Site Récepteur sont des terres de **type II** et **III** provenant de la construction d'habitations, d'aménagements de jardins, de piscines ainsi que de petites interventions en voirie publique en **type V**.

En ce qui concerne le **type d'usage II**, la majorité du volume valorisé sans Certificat de Contrôle Qualité des Terres provient de la dérogation de l'article 6 §3 1° b), permettant de valoriser une terre en **type II** si son usage de fait est agricole sans discontinuer depuis 1971, et ce quel que soit son usage de droit. En effet, 89% du volume de terres de **type II** valorisées sans Certificat de Contrôle Qualité des Terres provient de cette dérogation, soit **31.320 m³**.

3.4.2.1.1.2 Données par province et arrondissement

Le tableau 26 contient les données relatives à la valorisation des terres d'un Site d'Origine vers un Site Récepteur par arrondissement et ventilé par type d'usage des terres.

Par exemple, en 2025, **134.871 m³** de terres de type I ont été évacuées de l'arrondissement de Mons vers un Site Récepteur.

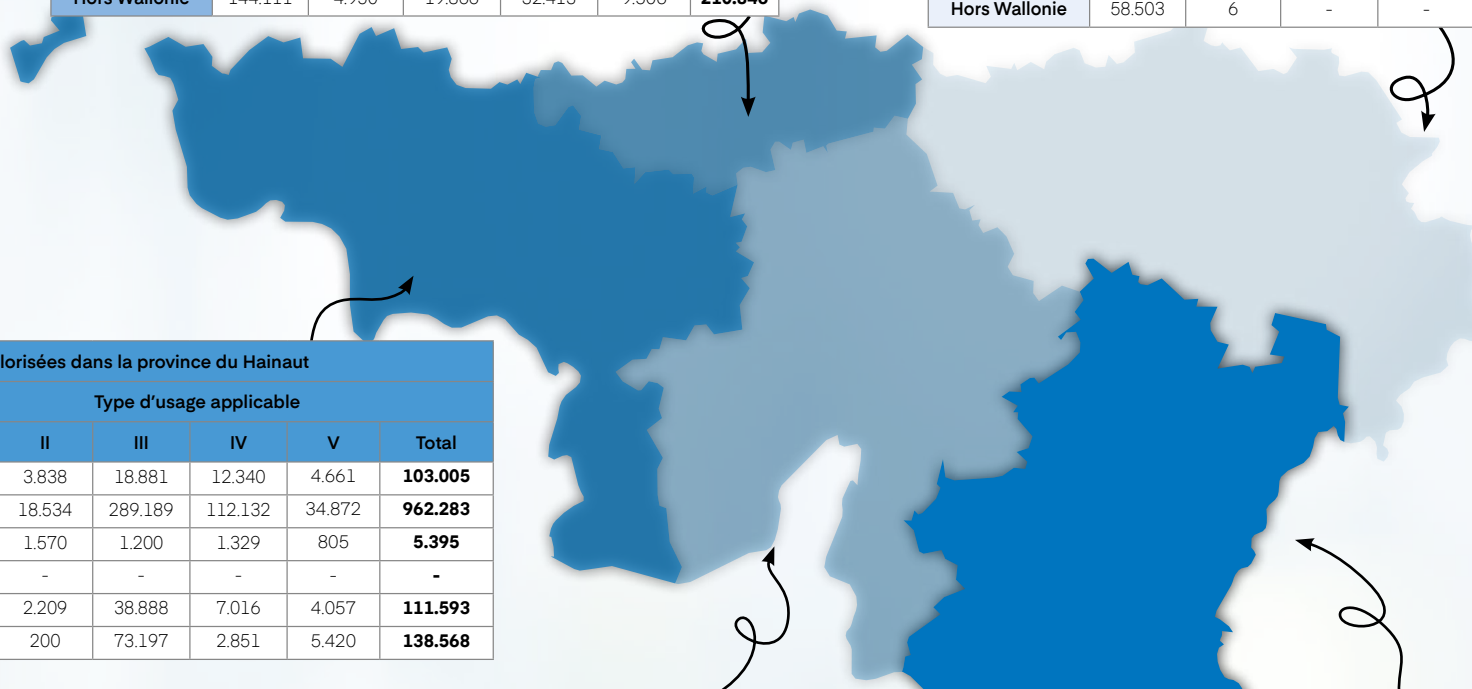
Origine des terres	Type d'usage applicable					Total	%
	I	II	III	IV	V		
Brabant Wallon	378.141	8.442	40.582	17.396	28.473	456.124	16,2%
Nivelles	378.141	8.442	40.582	17.396	28.473	456.124	16,2%
Hainaut	547.505	19.644	296.007	118.316	39.565	1.021.037	36,2%
Ath	109.420	1.090	4.169	2.730	1.756	119.165	4,2%
Charleroi	94.343	4.821	174.194	32.767	16.648	322.773	11,4%
La Louvière	30.859	1.502	19.160	9.037	4.280	64.838	2,3%
Mons	134.871	7.636	61.926	52.670	13.393	270.496	9,6%
Soignies	52.851	1.330	16.767	8.707	1.946	81.601	2,9%
Thuin	29.371	265	12.428	3.508	1.100	46.672	1,7%
Tournai	95.790	3.000	7.363	8.897	442	115.492	4,1%
Liège	274.246	15.052	115.684	98.059	119.877	622.918	22,1%
Huy	27.941	3.048	11.263	8.722	12.078	63.052	2,2%
Liège	156.290	2.561	61.835	62.584	55.992	339.262	12,0%
Verviers	43.363	5.486	35.979	23.231	36.857	144.916	5,1%
Waremme	46.652	3.957	6.607	3.522	14.950	75.688	2,7%
Luxembourg	80.676	8.709	106.381	68.934	45.132	309.832	11,0%
Arlon	10.269	1.300	20.234	5.421	12.473	49.697	1,8%
Bastogne	16.289	970	31.627	19.698	22.904	91.488	3,2%
Marche-en-Famenne	30.084	1.685	8.345	7.092	994	48.200	1,7%
Neufchâteau	8.089	3.266	34.116	29.733	5.546	80.750	2,9%
Virton	15.945	1.488	12.059	6.990	3.215	39.697	1,4%
Namur	275.131	11.033	58.709	37.155	32.124	414.152	14,7%
Dinant	34.411	4.237	5.786	18.641	7.928	71.003	2,5%
Namur	204.017	5.995	25.615	12.352	21.710	269.689	9,5%
Philippeville	36.703	801	27.308	6.162	2.486	73.460	2,6%
Totaux par type d'usage	1.538.829	62.880	617.363	339.860	265.131	2.824.063	100%

Tableau 26 : Répartition du volume (m³) de terres valorisées d'un Site d'Origine situé en Wallonie vers un Site Récepteur ventilé par arrondissement administratif et par type d'usage

Volume (m³) de terres transportées entre un Site d'Origine et un Site Récepteur

Terres valorisées dans la province du Brabant-Wallon						
Province d'origine	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	239.676	1.802	18.450	2.913	21.500	284.341
Hainaut	18.467	-	2.919	-	-	21.386
Liège	1.043	-	290	-	-	1.333
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Namur	23.247	250	1.097	-	-	24.594
Hors Wallonie	144.111	4.950	19.866	32.413	9.506	210.846

Terres valorisées dans la province de Liège						
Province d'origine	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	3.389	60	1.300	-	-	4.749
Hainaut	1.066	-	-	-	-	1.066
Liège	244.155	12.150	109.582	93.326	116.037	575.250
Luxembourg	9.316	-	2.160	2.841	21.118	35.435
Namur	33.548	827	2.245	1.163	1.769	39.552
Hors Wallonie	58.503	6	-	-	-	58.509



Terres valorisées dans la province du Hainaut						
Province d'origine	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	63.285	3.838	18.881	12.340	4.661	103.005
Hainaut	507.556	18.534	289.189	112.132	34.872	962.283
Liège	491	1.570	1.200	1.329	805	5.395
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Namur	59.423	2.209	38.888	7.016	4.057	111.593
Hors Wallonie	56.900	200	73.197	2.851	5.420	138.568

Terres valorisées dans la province de Namur						
Province d'origine	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	44.421	2.742	1.951	2.143	2.272	53.529
Hainaut	20.416	1.110	3.899	6.184	4.693	36.302
Liège	13.545	1.133	3.933	1.996	2.879	23.486
Luxembourg	1.145	-	110	1.307	225	2.787
Namur	132.501	6.009	11.041	19.673	25.825	195.049
Hors Wallonie	10	-	260	225	-	495

Terres valorisées dans la province du Luxembourg						
Province d'origine	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	10.500	-	-	-	-	10.500
Hainaut	-	-	-	-	-	-
Liège	15.012	199	679	1.408	156	17.454
Luxembourg	70.215	8.709	104.111	64.786	23.789	271.610
Namur	26.412	1.738	5.438	9.303	473	43.364
Hors Wallonie	-	-	-	-	-	-

3.4.2.1.2 Volume de terres transportées d'un site d'origine (SO) vers une installation autorisée (IA) située en Wallonie

Cette partie reprend :

- les données relatives aux transports de terres d'un site d'origine vers une installation autorisée (centre de regroupement ou de traitement de terres excavées) situé en Wallonie.
- les volumes de terres importées de Flandre ou de Bruxelles vers une installation autorisée wallonne.

Les volumes de terres exportées de Wallonie ne sont pas repris sous le présent chapitre.

3.4.2.1.2.1 Données générales

En 2025, **1,22 million de m³** de terres ont été transportées d'un Site d'Origine vers une Installation Autorisée située en Wallonie. En comparaison avec 2024, le volume déplacé a diminué de **66.000 m³**.

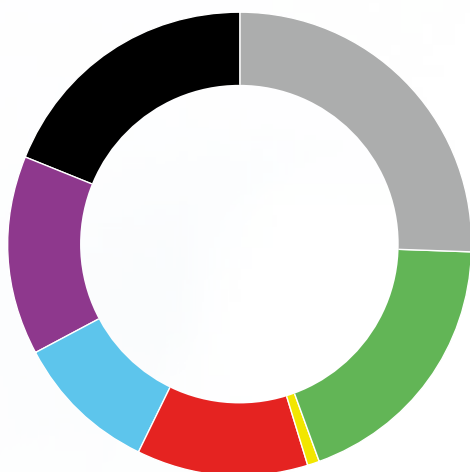
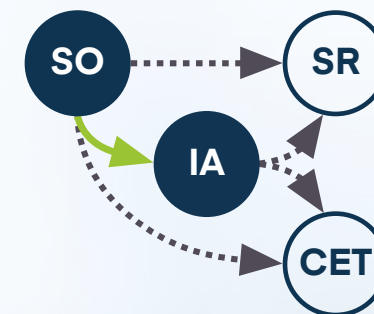
Sur ce volume, **61.507 m³** proviennent de Bruxelles ou de Flandre.

82% de ce volume correspond à des terres en code 10 à analyser en Installation Autorisée.

62% du volume transporté vers une IA dispose d'un Certificat de Contrôle Qualité des Terres, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2024 (70%).

Parmi les terres déplacées vers une Installation Autorisée sans Certificat de Contrôle Qualité des Terres, le code 10 est le plus représenté avec **44%** du volume total.

Pour rappel, les terres évacuées d'un Site d'Origine en code 10 doivent faire l'objet d'un Rapport de Qualité de Terres au sein d'une Installation Autorisée avant de pouvoir être valorisées



	Type d'usage applicable							Total
	0	I	II	III	IV	V	TNV	
Volume	318.617	227.868	7.088	150.736	119.245	171.244	228.488	1.223.286
%	26%	19%	1%	12%	10%	14%	19%	100%

Tableau 27 : Répartition du volume de terres transportées d'un site d'origine vers une Installation Autorisée en Wallonie par type d'usage

Figure 20 : Répartition du volume de terres transportées d'un site d'origine vers une Installation Autorisée en Wallonie par type d'usage

	Volume transporté vers une IA avec CCQT par type d'usage							Total
	0	I	II	III	IV	V	TNV	
Volume	117.703	227.767	618	114.062	111.638	52.101	144.325	768.214
%	15%	30%	-	15%	15%	7%	19%	100%

Tableau 28 : Répartition du volume de terres avec CCQT transportées d'un site d'origine vers une Installation Autorisée en Wallonie par type d'usage

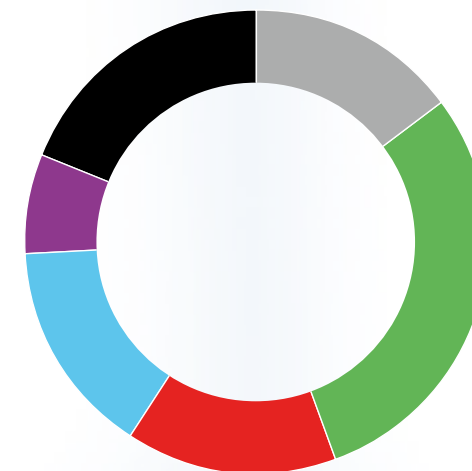


Figure 21 : Répartition du volume de terres avec CCQT transportées d'un site d'origine vers une installation autorisée en Wallonie par type d'usage

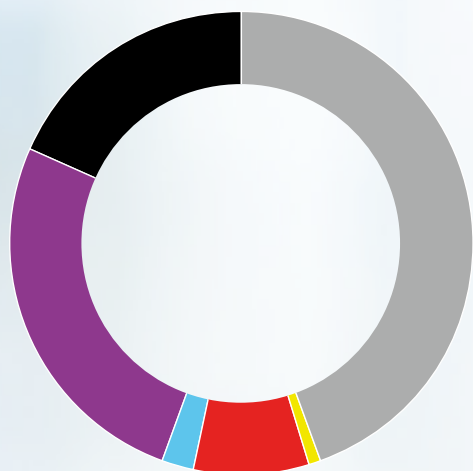


Figure 22 : Répartition du volume de terres sans CCQT transportées d'un site d'origine vers une installation autorisée en Wallonie par type d'usage

	Volume transporté vers une IA sans CCQT par type d'usage							Total
	0	I	II	III	IV	V	TNV	
Volume	200.914	101	6.470	36.674	7.607	119.143	84.163	455.072
%	44%	-	1%	8%	2%	26%	18%	100%

Tableau 29 : Répartition du volume de terres sans CCQT transportées d'un site d'origine vers une Installation Autorisée en Wallonie par type d'usage

3.4.2.1.2.2 Données par province et arrondissement

Le tableau 30 contient les données relatives à la valorisation des terres d'un site d'origine vers une Installation Autorisée par arrondissement et ventilé par type d'usage des terres.

Par exemple, en 2025, **55.988 m³** de terres de type I ont été évacuées de l'arrondissement de Mons vers une installation autorisée.

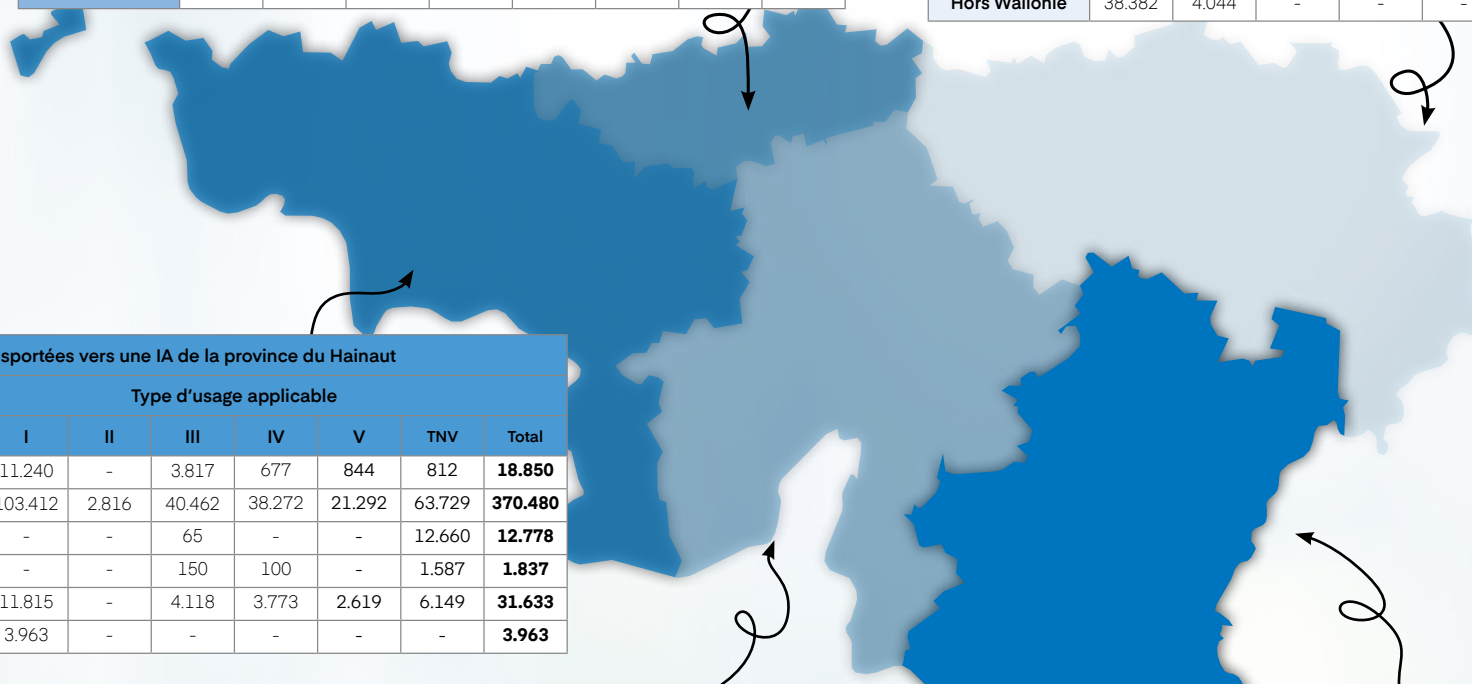
Origine des terres	Type d'usage applicable							Total	%
	0	I	II	III	IV	V	TNV		
Brabant Wallon	8.161	29.567	183	16.243	5.434	6.221	4.157	69.966	6,0%
Nivelles	8.161	29.567	183	16.243	5.434	6.221	4.157	69.966	6,0%
Hainaut	118.338	110.253	2.816	44.483	41.352	24.225	104.632	446.099	38,4%
Ath	3.164	18.176	1.921	3.945	8.468	4.018	16.417	56.109	4,8%
Charleroi	16.162	14.663	379	18.927	8.906	7.885	15.393	82.315	7,1%
La Louvière	60	-	-	1.021	938	1.192	11.354	14.565	1,3%
Mons	91.344	55.988	-	5.076	8.224	5.368	35.919	201.919	17,4%
Soignies	276	1.964	175	2.114	610	2.011	16.240	23.390	2,0%
Thuin	2.573	1.398	-	963	3.118	1.586	3.503	13.141	1,1%
Tournai	4.759	18.064	341	12.437	11.088	2.165	5.806	54.660	4,7%
Liège	120.323	51.286	2.885	56.637	42.226	103.050	93.584	469.991	40,5%
Huy	8.138	22.452	447	9.148	5.232	16.418	11.632	73.467	6,3%
Liège	97.590	19.952	1.552	36.376	31.873	54.021	58.345	299.709	25,8%
Verviers	7.494	5.242	499	8.266	4.582	26.486	23.052	75.621	6,5%
Waremme	7.101	3.640	387	2.847	539	6.125	555	21.194	1,8%
Luxembourg	167	1.607	181	7.980	3.058	20.801	10.331	44.125	3,8%
Arlon	-	894	-	150	100	1.114	3.690	5.948	0,5%
Bastogne	-	65	-	763	940	8.440	1.349	11.557	1,0%
Marche-en-Famenne	-	648	181	7.067	2.018	3.378	1.310	14.602	1,3%
Neufchâteau	89	-	-	-	-	3.696	3.608	7.393	0,6%
Virton	78	-	-	-	-	4.173	374	4.625	0,4%
Namur	20.981	25.610	1.023	24.078	27.175	16.947	15.784	131.598	11,3%
Dinant	377	6.569	342	7.664	10.401	6.460	3.752	35.565	3,1%
Namur	20.604	19.041	681	14.661	14.600	8.329	11.334	89.250	7,7%
Philippeville	-	-	-	1.753	2.174	2.158	698	6.783	0,6%
Totaux par type d'usage	267.970	218.323	7.088	149.421	119.245	171.244	228.488	1.161.779	100%

Tableau 30 : Répartition du volume (m³) de terres transportées d'un site d'origine vers une Installation Autorisée en Wallonie ventilé par arrondissement administratif et type d'usage

Volume (m³) de terres transportées entre un Site d'Origine et une Installation Autorisée

Terres transportées vers une IA de la province du Brabant-Wallon								
Province d'origine	Type d'usage applicable							
	0	I	II	III	IV	V	TNV	Total
Brabant Wallon	4.274	16.439	-	11.001	2.631	3.233	1.608	39.186
Hainaut	5.713	1.865	-	3.503	2.962	417	3.707	18.167
Liège	-	-	-	-	-	240	-	240
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-
Namur	732	-	-	-	1.000	1.147	-	2.879
Hors Wallonie	12.265	1.538	-	1.315	-	-	-	15.118

Terres transportées vers une IA de la province de Liège								
Province d'origine	Type d'usage applicable							
	0	I	II	III	IV	V	TNV	Total
Brabant Wallon	500	-	183	426	911	1.060	810	3.890
Hainaut	8.843	2.232	-	-	-	31	42	11.148
Liège	115.890	49.091	2.577	54.924	41.063	100.979	78.156	442.680
Luxembourg	-	215	-	3.750	500	4.790	4.427	13.682
Namur	13.489	3.039	-	5.768	11.393	1.492	2.743	37.924
Hors Wallonie	38.382	4.044	-	-	-	-	-	42.426

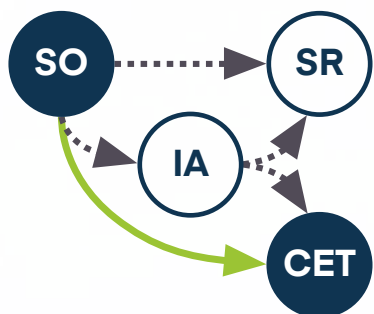


Terres transportées vers une IA de la province du Hainaut								
Province d'origine	Type d'usage applicable							
	0	I	II	III	IV	V	TNV	Total
Brabant Wallon	1.460	11.240	-	3.817	677	844	812	18.850
Hainaut	100.497	103.412	2.816	40.462	38.272	21.292	63.729	370.480
Liège	53	-	-	65	-	-	12.660	12.778
Luxembourg	-	-	-	150	100	-	1.587	1.837
Namur	3.159	11.815	-	4.118	3.773	2.619	6.149	31.633
Hors Wallonie	-	3.963	-	-	-	-	-	3.963

Terres transportées vers une IA de la province de Namur								
Province d'origine	Type d'usage applicable							
	0	I	II	III	IV	V	TNV	Total
Brabant Wallon	1.927	1.888	-	999	1.215	1.084	927	8.040
Hainaut	3.285	2.744	-	518	118	2.485	37.154	46.304
Liège	4.380	1.277	-	341	388	-	2.768	9.154
Luxembourg	78	498	-	61	-	2.987	4.317	7.941
Namur	3.601	10.756	1.023	13.892	11.009	10.043	6.892	57.216
Hors Wallonie	-	-	-	-	-	-	-	-

Terres transportées vers une IA de la province du Luxembourg								
Province d'origine	Type d'usage applicable							
	0	I	II	III	IV	V	TNV	Total
Brabant Wallon	-	-	-	-	-	-	-	-
Hainaut	-	-	-	-	-	-	-	-
Liège	-	918	308	1.307	775	1.831	-	5.139
Luxembourg	89	894	181	4.019	2.458	13.024	-	20.665
Namur	-	-	-	300	-	1.646	-	1.946
Hors Wallonie	-	-	-	-	-	-	-	-

3.4.2.1.3 Volume de terres transportées d'un site d'origine (SO) vers un Centre d'Enfouissement Technique (CET)



Cette section montre les données relatives aux transports de terres d'un site d'origine vers un Centre d'Enfouissement Technique situé en Wallonie. Elle indique aussi les types de Centre d'Enfouissement Technique concernés.

En 2025, **26.907 m³** de terres ont été directement évacuées d'un site d'origine vers un Centre d'Enfouissement Technique. Ce chiffre est inférieur de **3.800 m³** par rapport à 2024. La majorité de ce volume correspond à des terres non-valorisables.

		Type d'usage applicable							Total
		0	I	II	III	IV	V	TNV	
Volume	Classe 3	1.976	198	-	2.780	2.045	5.920	13.988	26.907
	Classe 2	-	-	-	-	-	-	-	-
	Classe 5.1	-	-	-	-	-	-	-	-
%		26%	19%	1%	12%	10%	14%	19%	100%

Tableau 31 : Volume de terres (m³) évacuées d'un site d'origine vers un CET ventilé par type d'usage et par type de CET

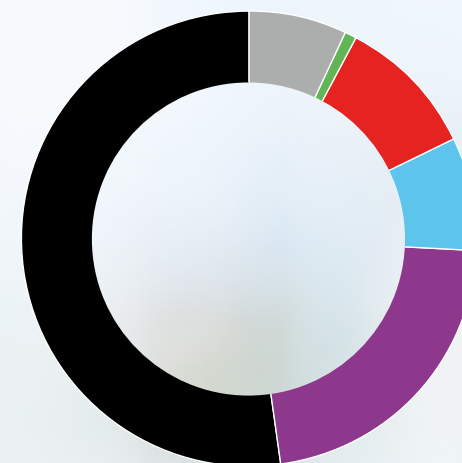


Figure 23 : Répartition du volume de terres transportées d'un site d'origine vers un CET

3.4.2.1.4 Volume de terres transportées d'un Site d'Origine et exporté de Wallonie

Les données ci-dessous montrent la quantité de terres évacuées d'un site d'origine vers la Flandre ou Bruxelles.

Ce flux est principalement constitué de terres non-valorisables.

Le flux de 2024 représentait **42.986 m³** et a donc connu une augmentation en 2025.

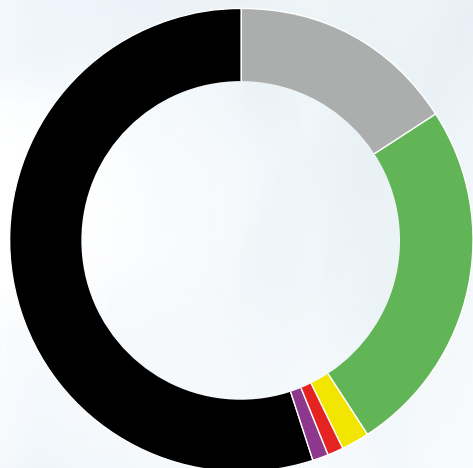


Figure 24 : Répartition du volume de terres exportées vers une destination extérieure à la Wallonie

	Type d'usage applicable							Total
	0	I	II	III	IV	V	TNV	
Volume	12.283	19.989	1.666	547	391	646	42.903	78.425
%	16%	25%	2%	1%	-	1%	55%	100%

Tableau 32 : Volume de terres (m³) exportées vers une destination extérieure à la Wallonie

3.4.2.2 Volume de terres transportées depuis une Installation Autorisée

Ce chapitre est dédié à l'analyse des volumes de terres évacuées d'une Installation Autorisée à destination d'une Installation Autorisée (IA), d'un Site Récepteur (SR) ou d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET).

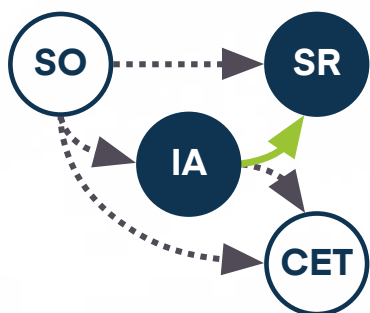
Le tableau ci-contre synthétise ces mouvements de terres en quatre flux, qui correspondent à des catégories de destinations différentes.

Les détails de ces différents flux seront détaillés dans les sous-chapitres suivants.

Flux	Volume (m ³)
IA → SR (Région Wallonne)	1.407.474
IA → CET	58.581
IA → IA (Région Wallonne)	152.653
IA → IA (Hors Région Wallonne)	15.288
Total	1.633.996

Tableau 33 : Volumes de terres évacuées d'une Installation Autorisée (IA) en fonction des catégories de destinations

3.4.2.2.1 Volume de terres transportées d'une Installation Autorisée vers un Site Récepteur situé en Wallonie



Cette section présente les données relatives aux mouvements de terres transportées depuis une Installation Autorisée vers un Site Récepteur situé en Wallonie. Elle inclut également les flux de terres en provenance d'Installations Autorisées situées en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale vers la Wallonie. Les exportations de terres en dehors du territoire wallon ne sont pas prises en compte.

3.4.2.2.1.1 Données générales

En 2025, **1.407.474 m³** de terres ont été transportés d'une Installation Autorisée vers des sites récepteurs situés en Wallonie. La répartition montre que les usages de **type IV** et de **type I** représentent les volumes les plus importants, avec respectivement **456.027 m³ (32 %)** et **434.886 m³ (31 %)**. Les terres de **type III** représentent **264.590 m³**, soit **19 %** du volume total, tandis que les terres de **type V** atteignent **235.208 m³ (17 %)**. Les terres de **type II** constituent une part marginale, avec **16.763 m³**, soit **1 %** du volume total.

Sur l'ensemble des volumes transportés vers des sites récepteurs wallons, **231.931 m³** proviennent d'Installations Autorisées situées en Région de Bruxelles-Capitale ou en Région flamande. Ce volume représente **19,73 %** du total des terres issues d'Installations Autorisées.

Terrain Naturel voirie	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Volume (m ³)	434.886	16.763	264.590	456.027	235.208	1.407.474
%	31%	1%	19%	32%	17%	100%

Tableau 34 : Répartition du volume de terres valorisées d'une Installation Autorisée vers un Site Récepteur en Wallonie par type d'usage

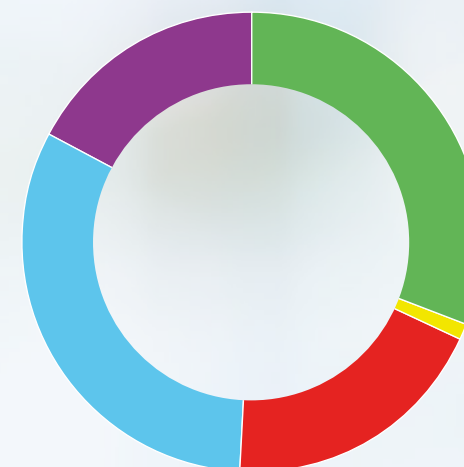


Figure 25 : Répartition du volume de terres valorisées d'une Installation Autorisée vers un Site Récepteur en Wallonie par type d'usage

3.4.2.2.1.2 Données par provinces et arrondissements

L'ASBL Walterre analyse également les volumes de terres transportées à une échelle territoriale plus fine, par province et par arrondissement.

Cette analyse permet de mettre en évidence les spécificités régionales en matière de valorisation des terres, ainsi que les différences de répartition selon les types d'usage applicables.

En province du Hainaut, les arrondissements de Mons, Charleroi et Tournai concentrent les volumes les plus importants. L'arrondissement de Mons enregistre à lui seul **184.415 m³** de terres valorisées, avec une répartition équilibrée entre les types I, III, IV et V. Charleroi présente un volume total de **164.835 m³**, principalement composé de terres de type III et IV.

En province de Liège, les arrondissements de Liège et de Huy se distinguent par des volumes respectifs de **166.189 m³** et **144.233 m³**. Les terres de type IV et de type V y occupent une place prépondérante.

En province de Namur, l'arrondissement de Namur concentre **120.250 m³** de terres valorisées, dont une part importante de terres de type IV. Les arrondissements de Dinant et de Philippeville présentent des volumes plus modestes mais diversifiés en termes de types d'usage.

Les provinces du Brabant wallon et du Luxembourg affichent des volumes globalement plus faibles, avec toutefois des disparités marquées entre arrondissements. Dans le Brabant wallon, l'arrondissement de Nivelles totalise **142.123 m³** de terres valorisées, principalement de type I.

La carte présente à la page 56 reprend ces volumes d'évacuation répartis par province d'origine et de destination.

Origine des terres	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	90.732	3.062	27.647	15.177	5.505	142.123
Nivelles	90.732	3.062	27.647	15.177	5.505	142.123
Hainaut	140.585	2.975	116.973	148.465	77.537	486.535
Ath	2.959	459	747	252	-	4.417
Charleroi	25.436	682	47.819	69.665	21.233	164.835
La Louvière	1.005	573	7.827	6.147	-	15.552
Mons	46.086	1.004	27.582	57.496	52.247	184.415
Soignies	923	-	4.169	113	752	5.957
Thuin	-	-	469	-	-	469
Tournai	64.176	257	28.360	14.792	3.305	110.890
Liège	56.610	5.399	55.362	119.597	115.171	352.139
Huy	27.427	1.099	15.616	38.038	62.053	144.233
Liège	23.949	4.300	31.740	71.540	34.660	166.189
Verviers	863	-	8.006	8.950	18.051	35.870
Waremme	4.371	-	-	1.069	407	5.847
Luxembourg	4.256	-	9.880	9.068	3.023	26.227
Arlon	1.000	-	2.474	-	-	3.474
Bastogne	894	-	442	4.879	590	6.805
Marche-en-Famenne	2.070	-	6.067	3.706	2.433	14.276
Neufchâteau	292	-	897	483	-	1.672
Virton	-	-	-	-	-	-
Namur	24.723	1.342	19.957	101.238	21.259	168.519
Dinant	6.538	-	4.523	29.274	5.380	45.715
Namur	18.185	1.342	14.297	71.288	15.138	120.250
Philippeville	-	-	1.137	676	741	2.554
Total	316.906	12.778	229.819	393.545	222.495	1.175.543

Tableau 35 : Volume (m³) de terres valorisées à partir d'une Installation Autorisée vers un site récepteur en Wallonie ventilé par arrondissement administratif et par type d'usage

Volume (m³) de terres transportées entre une Installation Autorisée et un Site Récepteur

Terres valorisées dans la province du Brabant-Wallon						
Province d'origine	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	64.046	1.506	7.901	2.530	1.309	77.292
Hainaut	12.088	-	-	3.200	128	15.416
Liège	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	238	-	-	-	-	238
Namur	8.395	636	-	-	-	9.031
Hors Wallonie	72.749	2.489	24.453	10.037	1.918	111.646

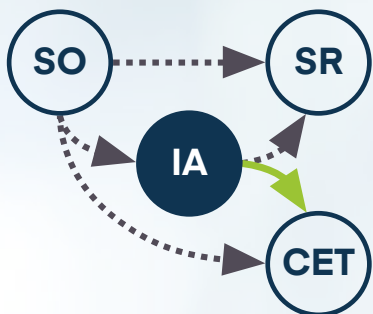
Terres valorisées dans la province de Liège						
Province d'origine	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	-	-	-	-	-	-
Hainaut	-	-	-	-	-	-
Liège	34.808	4.639	50.015	76.913	96.788	263.163
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Namur	5.785	-	-	-	-	5.785
Hors Wallonie	1.259	-	2.724	11.593	8.453	24.029

Terres valorisées dans la province du Hainaut						
Province d'origine	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	22.920	1.556	18.853	7.617	4.022	54.968
Hainaut	128.196	2.975	113.540	141.961	76.320	462.992
Liège	2.323	-	4.035	11.075	9.672	27.105
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Namur	6.278	573	16.384	32.073	390	55.698
Hors Wallonie	33.774	1.496	7.248	17.265	247	60.030

Terres valorisées dans la province de Namur						
Province d'origine	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	1.166	-	893	5.030	174	7.263
Hainaut	301	-	3.433	2.958	1.089	7.781
Liège	4.420	124	1.096	27.739	7.034	40.413
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Namur	12.092	769	2.781	52.343	20.869	88.854
Hors Wallonie	10.198	-	-	23.933	2.095	36.226

Terres valorisées dans la province du Luxembourg						
Province d'origine	Type d'usage applicable					Total
	I	II	III	IV	V	
Brabant Wallon	2.600	-	-	-	-	2.600
Hainaut	-	-	346	-	-	346
Liège	6.664	-	216	3.870	1.677	12.427
Luxembourg	4.256	-	9.880	9.068	3.023	26.227
Namur	330	-	792	16.822	-	17.944
Hors Wallonie	-	-	-	-	-	-

3.4.2.2.2 Volume de terres transportées d'une Installation Autorisée vers un Centre d'Enfouissement Technique



En 2025, **58.581 m³** de terres ont été transportés d'une Installation Autorisée vers un Centre d'Enfouissement Technique. La majorité des terres dirigées vers un Centre d'Enfouissement Technique relève de terres non valorisables. Les données montrent que les Centres d'Enfouissement Technique de classe 2 concentrent l'essentiel des volumes réceptionnés, avec **43.558 m³**, tandis que les Centres d'Enfouissement Technique de classe 3 en accueillent **15.023 m³**.

La répartition montre que les terres non valorisables et les terres non caractérisées représentent les volumes les plus importants, avec respectivement **30.442 m³ (52%)** et **28.861 m³ (41%)**.

		Volume transporté vers une IA sans CCQT par type d'usage							Total
		0	I	II	III	IV	V	TNV	
Volume	Classe 3	4.354	-	-	-	-	-	10.669	15.023
	Classe 2	19.507	2.500	-	1.001	-	777	19.773	43.558
%		41%	4%	-	2%	-	1%	52%	100%

Tableau 36 : Volume de terres (m³) évacuées d'une Installation Autorisée vers un CET ventilé par type d'usage et par type de CET

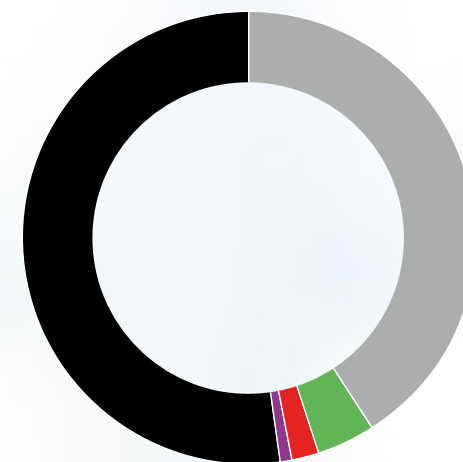
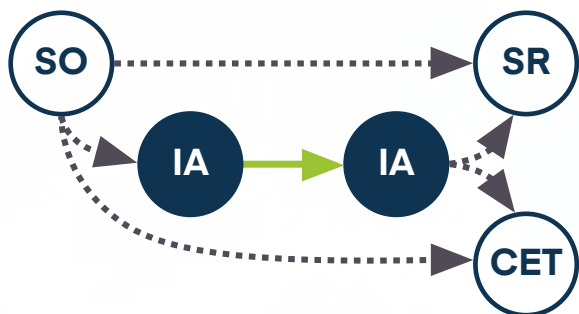


Figure 26 : Répartition du volume de terres transportées d'une Installation Autorisée vers un CET

3.4.2.2.3 Volume de terres transportées d'une Installation Autorisée vers une autre Installation Autorisée



En 2025, **152.653 m³** de terres ont été transportés d'une Installation Autorisée vers une autre Installation Autorisée située en Wallonie.

Les terres de **type I** constituent la part la plus importante de ces mouvements, avec **89.166 m³**, soit **58 %** du volume total. Les terres non valorisables représentent **14.112 m³**, soit **9 %** des volumes transportés entre Installations Autorisées wallonnes.

	Volume transporté d'une IA en Wallonie vers une IA en Wallonie							Total
	0	I	II	III	IV	V	TNV	
Volume	16.384	89.166	-	5.531	18.875	8.585	14.112	152.653
%	11%	58%	-	4%	12%	6%	9%	100%

Tableau 37 : Volume de terres (m³) transportées d'une IA vers une autre IA en Wallonie par type d'usage

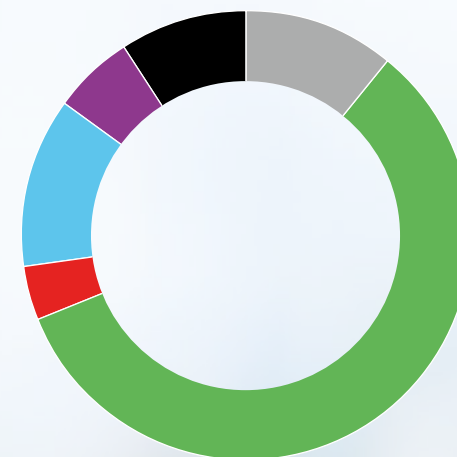


Figure 27 : Répartition des terres transportées d'une IA vers une autre IA en Wallonie par type d'usage

Par ailleurs, **15.288 m³** de terres ont été transportés d'Installations Autorisées situées en Wallonie vers des Installations Autorisées en Région flamande. Ces volumes sont majoritairement composés de terres non valorisables et non caractérisées, qui représentent ensemble plus de **90 %** du total. Ces flux interrégionaux restent limités en volume et répondent principalement à des besoins spécifiques de gestion ou de caractérisation des terres.

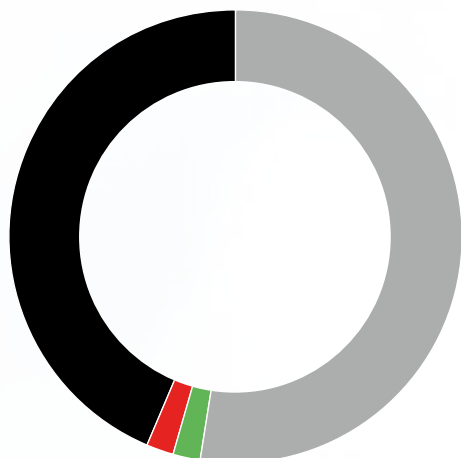


Figure 28 : Répartition des terres transportées d'une IA en Wallonie vers une autre IA en Flandre par type d'usage

Terrain Naturel voirie	Volume transporté d'une IA en Wallonie vers une IA hors Wallonie							Total
	0	I	II	III	IV	V	TNV	
Volume	7.980	333	-	346	-	-	6.629	15.288
%	52%	2%	-	2%	-	-	43%	100%

Tableau 38 : Volume de terres (m³) transportées d'une IA en Wallonie vers une autre IA en Flandre par type d'usage

3.4.3 Accusés de réception

Afin de clôturer chaque Notification de Mouvement de Terre, la personne responsable du transport des terres et le site de valorisation doivent réaliser une Notification de Réception (NR) débouchant sur un Accusé de Réception (AR) délivré par l'ASBL Walterre.

Cette NR renseigne les volumes effectivement déplacés par rapport aux estimations renseignées dans les Documents de Transport.

Comme annoncé dans le rapport annuel de 2024, des mesures ont été prises par l'administration en collaboration avec l'ASBL Walterre afin d'augmenter le taux d'Accusés de Réception délivrés.

Dès lors, au mois de mai 2025, un courrier a été envoyé aux utilisateurs ayant le plus de Documents de Transport non clôturés afin que ces derniers se remettent en ordre pour le mois de septembre.

Les effets de ce courrier sont visibles dans les données de cette année :

- Le nombre d'Accusés de Réception délivrés (**9.102**) a plus que doublé (+ **114 %**) par rapport à 2024. Un pic est identifié durant les mois de juin, juillet et août avec plus de 1.000 Accusés de Réception délivrés pour chacun de ces mois.
- Le pourcentage de Documents de Transport sans Accusé de Réception datant d'avant 2024 s'élevait à 49 % à fin 2024. À la suite de la communication réalisée par l'administration, cette valeur est tombée à **35 %** en 2025, ce qui correspond à une diminution de **14 %** de Documents de Transport sans Accusé de Réception.

Nombre d'Accusés de Réception publiés mensuellement en 2025

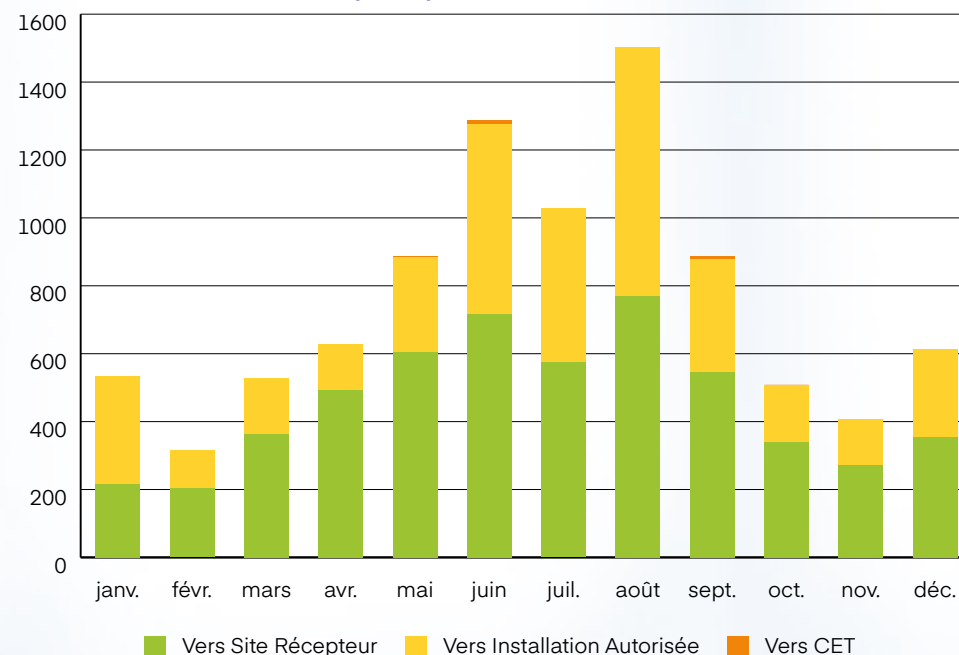


Figure 29 : Nombre d'Accusés de Réception publiés mensuellement en 2025

Accusé de réception 2025	janv.	fév.	Mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	total
Vers Site Récepteur	216	203	363	494	604	718	574	770	545	341	272	355	5.455
Vers Installation Autorisée	318	112	163	133	281	559	454	733	335	167	134	258	3.647
Vers CET	-	-	2	-	2	9	-	-	7	-	-	-	20
Total	534	315	526	627	885	1.277	1.028	1.503	880	508	406	613	9.102

Tableau 39 : Nombre d'Accusés de Réception publiés mensuellement en 2025

Une comparaison est reprise dans le Tableau 40 entre le nombre total d'Accusés de Réception délivrés par l'ASBL Walterre depuis le début de son activité et le nombre total de Documents de Transport délivrés chaque année.

Au total, **65 %** des Documents de Transport délivrés ont mené à la délivrance d'un Accusé de Réception contre **51%** lors du précédent rapport annuel.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
DT délivrés	2.178	5.693	6.213	6.714	7.260	7.644	35.713
AR délivrés	1.695	3.978	4.387	4.743	4.957	3.411	23.171
% d'AR délivré	78%	70%	71%	71%	68%	45%	65%

Tableau 40 : Proportion d'Accusés de Réception délivrés en fonction du nombre de Documents de Transport délivrés depuis le début d'activité de l'ASBL Walterre

3.4.4 Délais de traitement des Notifications de Mouvement de Terre

L'AGW Terres précise en son article 17, le délai dans lequel l'ASBL Walterre doit remettre décision suite à la réception d'une Notification de Mouvement de Terre :

« La notification donne lieu, dans un délai de vingt-quatre heures à dater de la réception, lorsque les terres sont acheminées vers une installation autorisée, (ou un centre d'enfouissement technique - AGW du 17 juin 2021, art. 20) et de (deux jours - AGW du 17 juin 2021, art. 20) à dater de la réception dans les autres cas. » (...) Le jour de la réception, qui est le point de départ, n'y est pas inclus. Le jour de l'échéance est compté dans le délai. Toutefois, lorsque ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, le jour de l'échéance est reporté au jour ouvrable suivant. »

Le délai de traitement a été calculé à partir de la date d'enregistrement des requêtes jusqu'à la réponse de l'ASBL Walterre (demande de complément ou délivrance du Document de Transport sur la plateforme de l'ASBL Walterre).

Sur les **7.638 documents de transport** octroyés par l'ASBL Walterre, 4 ont fait l'objet d'un dépassement de délai de traitement (**soit 0,05%**).

La principale cause de dépassement de délai n'est pas le traitement de la requête mais un retard dans la publication d'un document. C'est-à-dire que le traitement s'est fait en heure mais la publication, le contrôle et l'octroi du document, se sont fait le lendemain.

3.5 Données relatives aux Documents de Regroupement de Terres

Le chapitre 3.5 porte sur l'utilisation des Documents de Regroupement de Terres et sur les délais associés à leur traitement.

Les données présentées permettent d'apprécier l'évolution de ce mécanisme et son intégration progressive dans les pratiques des acteurs de terrain.

3.5.1 Documents de Regroupement de Terres

Les données ci-contre et ci-dessous (Figure 30 et Tableau 41) présentent le nombre de Documents de Regroupement de Terres (DRT) publiés en 2025. Pour rappel, les Documents de Regroupement de Terres découlent d'une Notification de Regroupement de Terres (NRT) introduite au sein d'une Installation Autorisée.

Une augmentation du nombre de Document de Regroupement de Terre délivrés est observée par rapport à 2024 (+34). En 2025, et ce depuis 2022, l'ASBL Walterre a maintenu la gratuité des Notifications de Regroupement de Terres. Cette mesure de gratuité ne sera toutefois pas renouvelée pour l'année 2026.

Nombre de document de Regroupement de terre publiés mensuellement en 2025

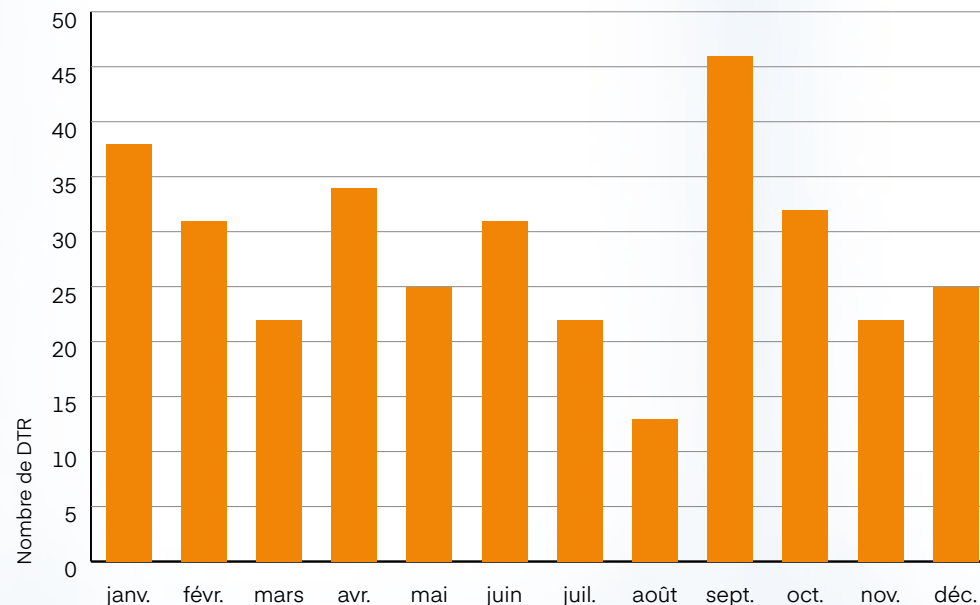


Figure 30 : Nombre de Documents de Regroupement de Terres publiés mensuellement en 2025

	janv.	fév.	Mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	total
DRT 2025	38	31	22	34	25	31	22	13	46	32	22	25	341

Tableau 41 : Nombre de Documents de Regroupement de terres publiés mensuellement en 2025

3.5.2 Délais de traitement des Notifications de Regroupement de Terre

L'AGW Terres précise en son article 18 §3 le délai dans lequel l'ASBL Walterre doit remettre décision à la suite de la réception d'une Notification de Regroupement de Terre :

« § 3. La notification du regroupement donne lieu, dans un délai de vingt-quatre heures à compter de sa réception, à l'une des décisions suivantes communiquée par voie électronique : (...) A défaut de décision dans les délais visés à l'alinéa 1^{er}, le demandeur peut adresser un rappel par voie électronique. Si à l'expiration d'un nouveau délai conforme à l'alinéa 1^{er} le demandeur n'a pas reçu de décision, le document de transport est réputé refusé.

(...) L'envoi se fait au plus tard le jour de l'échéance des délais prévus au présent arrêté. Le jour de la réception, qui est le point de départ, n'y est pas inclus. Le jour de l'échéance est compté dans le délai. Toutefois, lorsque ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, le jour de l'échéance est reporté au jour ouvrable suivant. »

En 2025, quatre dépassements de délai dans le traitement des NRT ont été observés. Cela représente **1 %** des demandes réalisées au cours de l'année.

3.6 Données relatives aux sites récepteurs

Ce chapitre présente un état des lieux des sites récepteurs enregistrés sur la plateforme de l'ASBL Walterre, ainsi que des volumes résiduels disponibles par type d'usage et par catégorie de site.

Il met en évidence les capacités de valorisation existantes et leur répartition territoriale, tout en soulignant certains points d'attention relatifs à la disponibilité des volumes. Les informations reprises constituent un élément clé pour le suivi de la capacité d'accueil des terres excavées et pour l'éclairage des réflexions relatives à la planification et à la gestion des flux.

3.6.1 Déclarations de Site Récepteur

Ce chapitre sera dédié au traitement des données relatives aux sites récepteurs, encodés sur la plateforme Walterre via une Déclaration de Site Récepteur. Il se concentrera sur les données de localisation, type d'usage à considérer et leur capacité de valorisation.

Par rapport à l'année 2024, le nombre de sites récepteurs enregistrés sur l'année est supérieur de **64 sites**, soit **496 sites** au total contre **432** en 2024.

Néanmoins, nous devons garder à l'esprit qu'il s'agit d'une donnée brute, indépendante de la capacité, de la durée d'exploitation ou du type d'usage de ces sites récepteurs.

Nombre de Déclarations de Site Récepteur publiées mensuellement en 2025

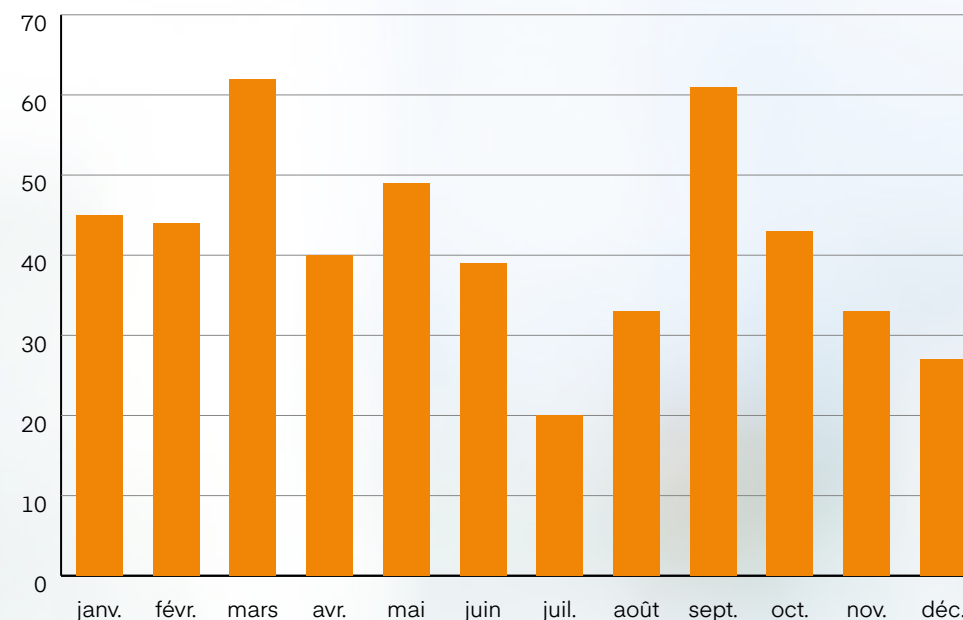


Figure 31 : Nombre de Déclarations de Site Récepteur publiées mensuellement en 2025

	janv.	fév.	Mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	total
DSR 2025	45	44	62	40	49	39	20	33	61	43	33	27	496

Tableau 42 : Nombre de Déclarations de Site Récepteur publiées mensuellement en 2025

3.6.2 Nombre de sites récepteurs en Wallonie et volume résiduel associé

Cette section s'intéresse aux capacités disponibles ainsi qu'au nombre de sites récepteurs actuellement ouverts en Wallonie.

Une première répartition sera présentée à l'échelle de la Wallonie, avant d'être détaillée par arrondissement. La capacité résiduelle des Sites Récepteurs est calculée sur la base des volumes déclarés dans les Documents de Transport et dans les Accusés de Réception.

A la fin de l'année 2025, il resterait une capacité de valorisation de **30 millions de m³** de terres pour un total de **558 sites récepteurs ouverts**, et ce, tous sites récepteurs confondus.

Les sites récepteurs sont répartis en deux catégories en fonction de l'accord à la diffusion de ces sites :

- 1 Les Sites à Accessibles à Tous (SAT) :**
Le site est dès lors repris sur une liste disponible en téléchargement sur le site internet de l'ASBL Walterre. Cette liste alimente la base de données UtiliTERRE à des buts de représentation cartographique.
- 2 Les Sites à Accès Limité (SAL) :**
Le site récepteur n'est pas repris dans la liste disponible sur notre site internet.

Le fait qu'un site est encodé en SAT ou en SAL n'implique aucune différence autre que la présence sur la liste de diffusion. Il est, dans les deux cas, nécessaire d'obtenir l'autorisation de versage de l'exploitant du site récepteur préalablement à la demande d'un document de transport vers celui-ci.

3.6.2.1 Sites récepteurs avec capacité inférieure à 10.000 m³

Cette partie s'intéresse aux sites récepteurs dont le volume est inférieur à 10.000 m³ de terres.

Bien que leur capacité plus limitée les rende globalement moins stables dans le temps, ces sites sont néanmoins beaucoup plus nombreux. Ils jouent ainsi un rôle significatif en permettant d'absorber une partie non négligeable du flux de terres excavées en Wallonie.

Sur la base des données disponibles à la fin de l'année 2025, **429 sites récepteurs** de ce type répartis sur l'ensemble du territoire de la Région Wallonne ont été ouverts, pour un volume total disponible légèrement supérieur à **730.000 m³**.

Ce chiffre témoigne dès lors de l'importance du volume global associé à cette catégorie de sites récepteurs.

Sur ces 429 sites récepteurs, seuls **44** sont repris dans la liste des « Sites Accessibles à Tous ».

La capacité résiduelle de ces 44 sites était, en fin d'année 2025, d'un peu plus de **100.000 m³** de terres.

3.6.2.2 Sites récepteurs avec capacité supérieure à 10.000 m³

Notons que sur ces sites récepteurs, seuls **129** ont une capacité résiduelle supérieure à 10.000 m³ de terres. En se basant uniquement sur ces derniers, le volume total disponible est de **29 millions de m³** de terres.

Dans la suite de l'analyse, nous nous concentrerons sur les sites d'une capacité supérieure à **10.000 m³** de terres car ils regroupent la majeure partie du volume disponible et sont plus stables dans le temps.

Sur les 129 sites récepteurs présentant un volume supérieur à 10.000 m³ de terres, **43 sites** sont repris dans la liste des « Sites Accessibles à Tous ».

Par rapport à 2024, la situation reste stable en termes de nombre de sites récepteurs de cette catégorie (43 en 2024).

La capacité restante de ces 43 sites est de **22,8 millions de m³** de terres.

Par rapport à l'année 2024, on observe donc à première vue une augmentation significative des volumes disponibles dans les sites récepteurs.

Cette évolution doit toutefois être nuancée. En effet, un site récepteur d'une capacité exceptionnelle de **9,5 millions de m³** de terres a ouvert en 2025 dans la province du Brabant Wallon. Ce site représente à lui seul près de la moitié du volume total disponible.

Cet élément tend dès lors à masquer une diminution de la capacité disponible sur les sites récepteurs accessibles à tous à l'échelle du territoire.

En l'absence de ce site particulier, le volume disponible passerait donc de **15,3 millions de m³** de terres en fin 2024 à **11,8 millions de m³** à la fin de l'année 2025.

Les tableaux présents aux pages suivantes et les données présentées reprennent le volume des sites récepteurs accessibles à tous et à accès limité encore ouverts au terme de l'année 2025 dont le volume à remblayer restant est supérieur à 10.000 m³ de terres.

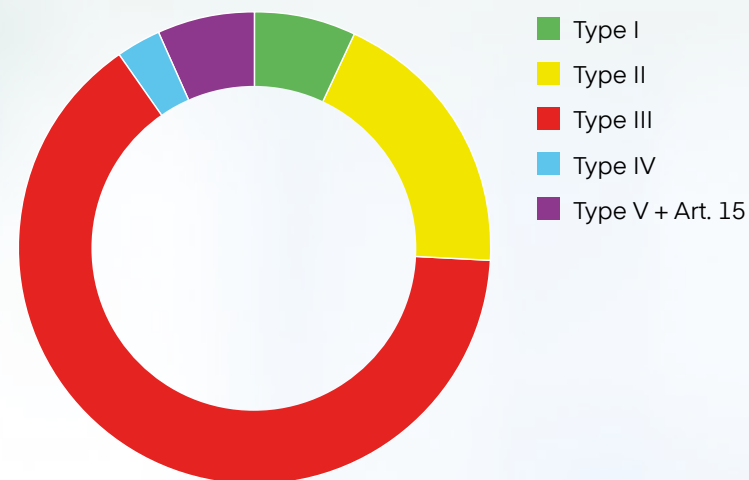


Figure 32 : Volume résiduel des sites accessibles à tous de plus de 10.000 m³ de terres par type d'usage

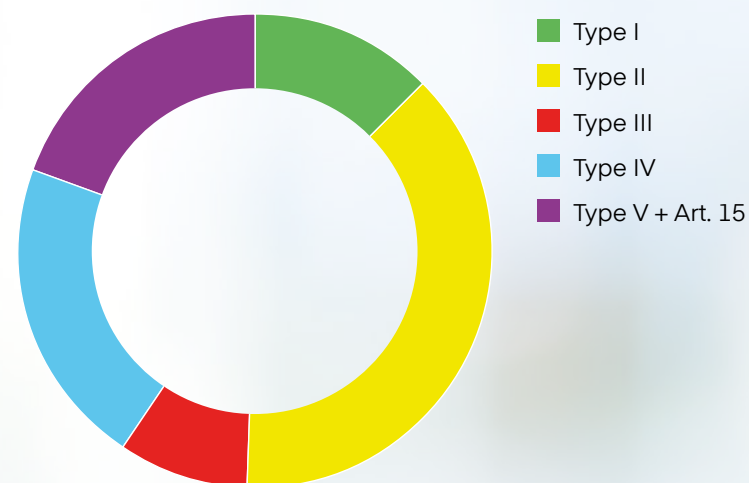


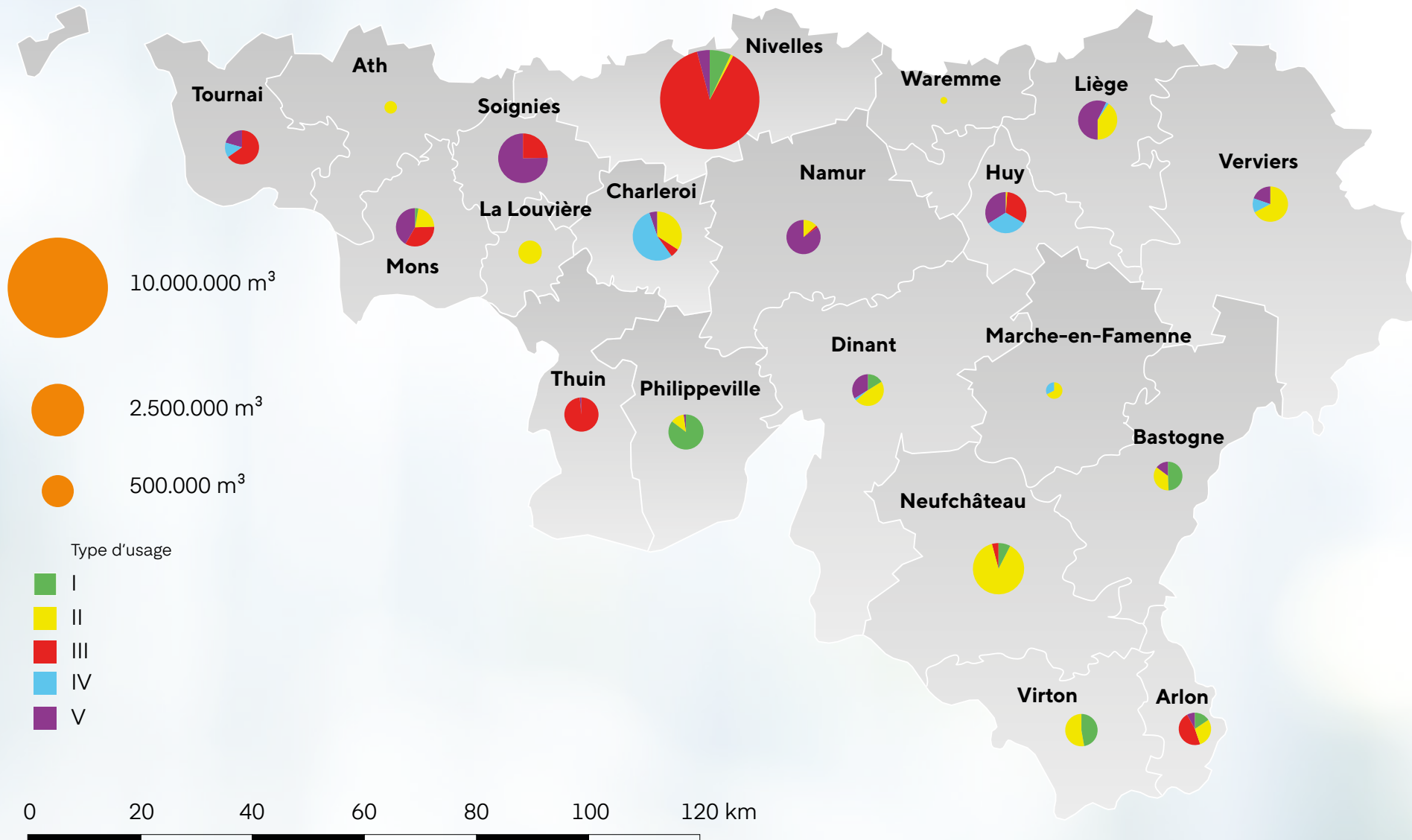
Figure 33 : Volume résiduel des sites à accès limité à tous de plus de 10.000 m³ de terres par type d'usage

Localisation		Type d'usage du site récepteur										Total	
		I		II		III		IV		V			
		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Brabant Wallon	Total province	1	943.244	4	111.006	4	11.911.122	-	-	4	553.721	13	13.519.093
	SAL	-	-	4	111.006	1	12.300	-	-	3	323.089	8	446.395
	SAT	1	943.244	-	-	3	11.898.822	-	-	1	230.632	5	13.072.698
Hainaut	Total province	1	27.721	4	741.265	8	2.409.259	6	747.463	12	2.021.337	31	5.947.045
	SAL	-	-	3	318.257	5	826.717	4	561.321	8	581.779	20	2.288.074
	SAT	1	27.721	1	423.008	3	1.582.542	2	186.142	4	1.439.558	11	3.658.971
Liège	Total province	-	-	8	1.108.688	2	430.642	7	564.853	18	1.422.829	35	3.527.012
	SAL	-	-	5	515.493	2	430.642	6	130.020	12	604.661	25	1.680.816
	SAT	-	-	3	593.135	-	-	1	434.833	6	818.168	10	1.846.196
Luxembourg	Total province	7	541.060	15	3.284.287	2	347.594	1	21.715	2	102.512	27	4.297.168
	SAL	6	528.342	9	290.509	1	85.845	-	-	-	-	16	904.696
	SAT	1	12.718	6	2.993.778	1	261.749	1	21.715	2	102.512	11	3.392.472
Namur	Total province	5	598.980	10	372.994	1	10.587	1	11.302	6	643.049	23	1.636.912
	SAL	4	85.710	8	324.436	1	10.587	1	11.302	3	383.271	17	815.306
	SAT	1	513.270	2	48.558	-	-	-	-	3	259.778	6	821.606
Total Wallonie	Total	14	2.111.005	41	5.618.240	17	15.109.204	15	1.345.333	42	4.743.448	129	28.927.170
	SAL	10	614.052	29	1.559.701	10	1.366.091	11	702.643	26	1.892.800	86	6.135.287
	SAT	4	1.496.953	12	4.058.479	7	13.743.113	4	642.690	16	2.850.648	43	22.791.883

Tableau 43 : Nombre et volume résiduel des sites récepteurs en Wallonie ventilé par type d'usage et par province et par catégorie publique et privée

Le tableau ci-dessous représente la répartition des capacités résiduelles restantes par type d'usage et par arrondissement administratif. Ce tableau est également représenté sous forme de carte à la page suivante.

Localisation	Type d'usage du site récepteur										Total	
	I		II		III		IV		V			
	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Brabant Wallon	1	943.244	4	111.006	4	11.911.122	0	0	4	553.721	13	13.519.093
Nivelles	1	943.244	4	111.006	4	11.911.122	-	-	4	553.721	13	13.519.093
Hainaut	1	27.721	4	741.265	8	2.409.259	6	747.463	12	2.021.337	31	5.947.045
Ath	-	-	1	35.000	-	-	-	-	-	-	1	35.000
Charleroi	-	-	1	423.008	2	72.894	4	676.225	2	64.312	9	1.236.439
La Louvière	-	-	1	75.000	-	-	-	-	-	-	1	75.000
Mons	1	27.721	1	208.257	1	326.307	-	-	2	398.000	5	960.285
Soignies	-	-	-	-	2	475.939	-	-	4	1.438.134	6	1.914.073
Thuin	-	-	-	-	1	1.203.123	-	-	1	17.127	2	1.220.250
Tournai	-	-	-	-	2	330.996	2	71.238	3	103.764	7	505.998
Liège	-	-	8	1.108.628	2	430.642	7	564.853	18	1.422.829	35	3.526.952
Huy	-	-	1	15.090	2	430.642	1	434.833	6	447.789	10	1.328.354
Liège	-	-	3	593.135	-	-	2	34.972	9	832.614	14	1.460.721
Verviers	-	-	3	489.203	-	-	4	95.048	3	142.426	10	726.677
Waremme	-	-	1	11.200	-	-	-	-	-	-	1	11.200
Luxembourg	7	541.060	15	3.284.287	2	347.594	1	21.715	2	102.512	27	4.297.168
Arlon	1	86.439	2	163.239	1	261.749	-	-	1	44.023	5	555.450
Bastogne	2	197.665	2	142.835	-	-	-	-	1	58.489	5	398.989
Marche-en-Famenne	-	-	1	44.545	-	-	1	21.715	-	-	2	66.260
Neufchâteau	2	161.738	8	1.863.166	1	85.845	-	-	-	-	11	2.110.749
Virton	2	95.218	2	1.070.502	-	-	-	-	-	-	4	1.165.720
Namur	5	598.980	10	372.994	1	10.587	1	11.302	6	643.049	23	1.636.912
Dinant	3	75.710	5	220.359	-	-	1	11.302	1	156.216	10	463.587
Namur	-	-	3	75.235	1	10.587	-	-	4	474.833	8	560.655
Philippeville	2	523.270	2	77.400	-	-	-	-	1	12.000	5	612.670
Total	14	2.111.005	41	5.618.180	17	15.109.204	15	1.345.333	42	4.743.448	129	28.927.170





3.6.2.3 Répartition des terres transportées selon le type d'usage du site récepteur

Cette partie montre la quantité de terres valorisées en fonction de leur type d'usage ainsi que du type d'usage du site récepteur. Par exemple, en 2025, 549.783 m³ de terres de type I ont été valorisées dans un site récepteur de type III. Ces données sont représentées à la Figure 34 et au Tableau 45.

Il est important de faire remarquer que certains sites récepteurs, bien que renseignés dans un type d'usage, sont soumis à des restrictions d'usage renseignées dans leurs permis, limitant ainsi les concentrations en certains éléments en deçà des limites autorisées par leur type d'usage. Ces restrictions particulières peuvent expliquer une partie de l'envoi des terres de **type I** vers des sites récepteurs de type **III**, **IV** ou **V**.

Volume de terres envoyées vers des sites récepteurs de type III, IV et V en fonction de leur code Walterre

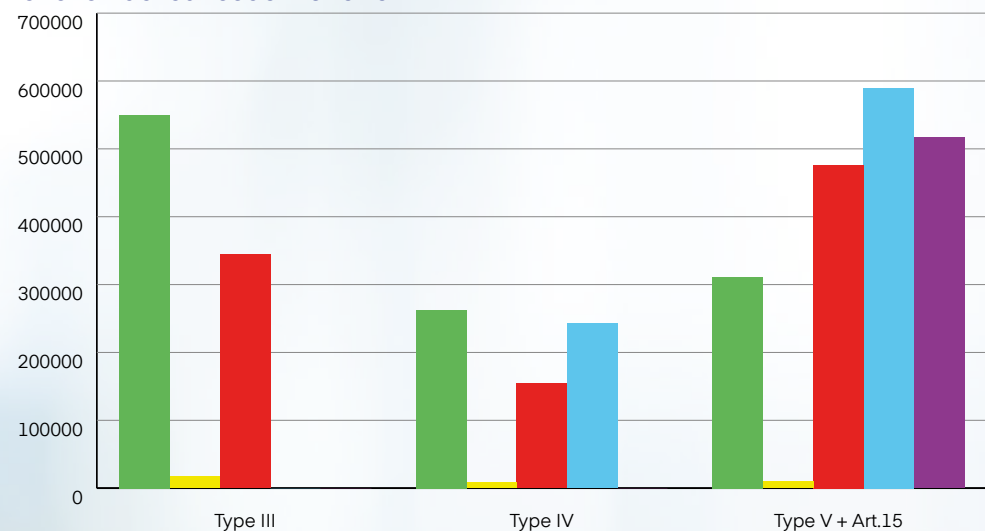


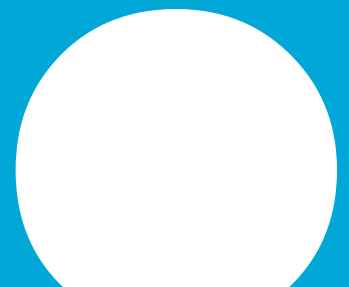
Figure 34 : Volume de terres envoyées vers des sites récepteurs de type III, IV et V en fonction de leur code Walterre

Type d'usage d'origine	Volume (m ³)			Total
	Destination Type III	Destination Type IV	Destination Type V + Art.15	
I	549.783	262.697	310.920	1.123.400
II	17.191	7.910	9.860	34.961
III	344.117	154.150	476.236	974.503
IV	-	242.600	589.643	832.243
V	-	-	516.306	516.306
Total	911.901	667.357	1.902.965	3.481.413

Tableau 45 : Volume de terres envoyées vers les sites récepteurs de type III, IV et V en fonction de leur code Walterre

0

4





Conclusion



Conclusion

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la mission confiée par le Gouvernement wallon à l'ASBL Walterre dans le cadre de la concession relative à la mise en œuvre de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 sur la gestion et la traçabilité des terres excavées.

À travers les activités retracées dans le présent rapport annuel, l'ASBL Walterre poursuit son rôle d'opérateur chargé d'assurer, pour le compte de la Région wallonne, l'application opérationnelle du cadre réglementaire en vigueur.

Au cours de l'année 2025, l'ASBL Walterre a traité plus de **20.000 documents** et assuré le suivi de plusieurs millions de mètres cubes de terres excavées, caractérisées, transportées ou valorisées dans le cadre du système. Ces éléments témoignent de la place désormais pleinement intégrée de la traçabilité des terres excavées dans les pratiques du secteur et de l'ancrage du cadre réglementaire adopté par la Région wallonne.

Les données présentées dans ce rapport mettent en évidence des évolutions notables des activités, tant en matière de volumes que de répartition des flux entre sites d'origine, Installations Autorisées et sites récepteurs. Ces évolutions traduisent une adaptation progressive des pratiques des acteurs, marquée notamment par une meilleure anticipation des projets, une utilisation plus ciblée des mécanismes prévus par l'AGW du 5 juillet 2018 et une professionnalisation accrue des intervenants concernés. Elles soulignent également le rôle structurant des Installations Autorisées dans la gestion opérationnelle des terres excavées.

Par ailleurs, l'analyse des dossiers introduits en 2025 montre que, malgré une appropriation croissante du cadre réglementaire, des difficultés subsistent en matière de complétude des dossiers, de traçabilité et de respect de certaines exigences formelles. L'augmentation des demandes de compléments rappelle l'importance d'un accompagnement continu du secteur. Dans ce contexte, les actions de formation, d'information et de concertation menées par l'ASBL Walterre constituent un appui utile à tous les acteurs en lien avec la gestion de terres excavées et contribuent à une application plus homogène et sécurisée de la réglementation.

Les données produites par l'ASBL Walterre présentent une valeur complémentaire pour les différents niveaux de l'action publique. Elles soutiennent l'administration compétente dans l'exercice de ses missions opérationnelles de suivi, de contrôle et d'analyse des dossiers. Elles offrent également au Gouvernement wallon des éléments objectivés permettant d'apprécier l'évolution des pratiques, de suivre les tendances en matière de flux de terres, d'identifier les points d'attention et d'alimenter les réflexions relatives à l'évolution de la politique régionale en matière de gestion des terres excavées. Cette complémentarité entre l'usage administratif et l'éclairage stratégique constitue un apport essentiel du dispositif mis en œuvre dans le cadre de la concession.

Sur la base des enseignements tirés de l'année 2025, l'ASBL Walterre poursuivra en 2026 les missions qui lui ont été confiées par la Région wallonne, en veillant à renforcer la qualité des données produites, la lisibilité du cadre réglementaire pour les utilisateurs et la cohérence de l'application de l'AGW du 5 juillet 2018.

Le présent rapport annuel s'inscrit ainsi comme un outil d'information et de suivi au service de l'administration et du Gouvernement wallon, dans une logique de collaboration, de transparence et d'amélioration continue.

Liste des figures

Figure 1 : Formation délivrée pour les entrepreneurs en 2025 au siège de Waltherre.	13	Figure 23 : Répartition du volume de terres transportées d'un site d'origine vers un CET	52
Figure 2 : Nombre de requête traitées mensuellement en 2025	18	Figure 24 : Répartition du volume de terres exportées vers une destination extérieure à la Wallonie	53
Figure 3 : Nombre de CCQT sur site d'origine délivrés par mois et par année (en cumulatif)	21	Figure 25 : Répartition du volume de terres valorisées d'une Installation Autorisée vers un Site Récepteur en Wallonie par type d'usage	54
Figure 4 : Nombre de CCQT sur Installation Autorisée délivrés par mois et par année (en cumulatif)	22	Figure 26 : Répartition du volume de terres transportées d'une Installation Autorisée vers un CET	57
Figure 5 : Nombre de CCQT publiés par mois en 2025	23	Figure 28 : Répartition des terres transportées d'une IA en Wallonie vers une autre IA en Flandre par type d'usage	58
Figure 6 : Volume de terres caractérisées hors voirie par type d'usage	28	Figure 27 : Répartition des terres transportées d'une IA vers une autre IA en Wallonie par type d'usage	58
Figure 7 : Volume de terres caractérisées en voirie par type d'usage	28	Figure 29 : Nombre d'Accusés de Réception publiés mensuellement en 2025	59
Figure 8 : Répartition du volume caractérisé en Installation Autorisée par type d'usage	29	Figure 30 : Nombre de Documents de Regroupement de Terres publiés mensuellement en 2025	61
Figure 9 : Répartition du volume caractérisé en Installation Autorisée par type d'usage et par raison d'analyse	33	Figure 31 : Nombre de Déclarations de Site Récepteur publiées mensuellement en 2025	62
Figure 10 : Répartition du type d'usage de terres une fois analysées en fonction de leur type d'usage sans CCQT	34	Figure 32 : Volume résiduel des sites accessibles à tous de plus de 10.000 m ³ de terres par type d'usage	64
Figure 11 : Représentation des délais de traitement moyen d'un RQT	37	Figure 33 : Volume résiduel des sites à accès limité à tous de plus de 10.000 m ³ de terres par type d'usage	64
Figure 12 : Nombre de Documents de Transport publiés par mois et par année (en cumulatif)	38	Figure 34 : Volume de terres envoyées vers des sites récepteurs de type III, IV et V en fonction de leur code Waltherre	69
Figure 13 : Nombre de Documents de Transport entre un site d'origine et un site récepteur publiés par mois et par année (en cumulatif)	39		
Figure 14 : Nombre de Documents de Transport entre un site d'origine et une Installation Autorisée publiés par mois et par année (en cumulatif)	39		
Figure 15 : Nombre de Documents de Transport entre une Installation Autorisée et un Site Récepteur par mois et par année (en cumulatif)	40		
Figure 16 : Nombre de DT octroyés par mois en 2025, répartis par origine et destinations	41		
Figure 17 : Nombre de DT publiés par origine des terres en 2025	42		
Figure 18 : Nombre de Documents de Transport publiés par type de destination en 2025	43		
Figure 19 : Répartition du volume de terres valorisées d'un Site d'Origine vers un Site Récepteur situé en Wallonie par type d'usage	45		
Figure 20 : Répartition du volume de terres transportées d'un site d'origine vers une Installation Autorisée en Wallonie par type d'usage	48		
Figure 22 : Répartition du volume de terres sans CCQT transportées d'un site d'origine vers une installation autorisée en Wallonie par type d'usage	49		
Figure 21 : Répartition du volume de terres avec CCQT transportées d'un site d'origine vers une installation autorisée en Wallonie par type d'usage	49		

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de documents publiés par l'ASBL Walterre en 2025	18	Tableau 25 : Répartition du volume de terres valorisées d'un site d'Origine vers un Site Récepteur situé en Wallonie par type d'usage	44
Tableau 2 : Répartition des activités des sociétés enregistrées sur la plateforme Walterre	20	Tableau 26 : Répartition du volume (m ³) de terres valorisées d'un Site d'Origine situé en Wallonie vers un Site Récepteur ventilé par arrondissement administratif et par type d'usage	46
Tableau 3 : Nombre de CCQT sur site d'origine délivrés par mois et par année (en cumulatif)	21	Tableau 27 : Répartition du volume de terres transportées d'un site d'origine vers une Installation Autorisée en Wallonie par type d'usage	48
Tableau 4 : Nombre de CCQT sur Installation Autorisée délivrés par mois et par année (en cumulatif)	22	Tableau 28 : Répartition du volume de terres avec CCQT transportées d'un site d'origine vers une Installation Autorisée en Wallonie par type d'usage	49
Tableau 5 : Nombre de CCQT publiés par mois en 2025	23	Tableau 29 : Répartition du volume de terres sans CCQT transportées d'un site d'origine vers une Installation Autorisée en Wallonie par type d'usage	49
Tableau 6 : Répartition du volume (m ³) de terres caractérisées sur site d'origine par province et par type d'usage	24	Tableau 30 : Répartition du volume (m ³) de terres transportées d'un site d'origine vers une Installation Autorisée en Wallonie ventilé par arrondissement administratif et type d'usage	50
Tableau 7 : Répartition du volume (m ³) de terres caractérisées en Wallonie ventilé par arrondissement administratif et par type d'usage	25	Tableau 31 : Volume de terres (m ³) évacuées d'un site d'origine vers un CET ventilé par type d'usage et par type de CET	52
Tableau 8 : Variations du volume caractérisé sur site d'origine par province entre 2024 et 2025	26	Tableau 32 : Volume de terres (m ³) exportées vers une destination extérieure à la Wallonie	53
Tableau 9 : Répartition du volume (m ³) de terres caractérisées en et hors voirie par type d'usage	28	Tableau 33 : Volumes de terres évacuées d'une Installation Autorisée (IA) en fonction des catégories de destinations	53
Tableau 10 : Répartition du volume caractérisé en Installation Autorisée par type d'usage	29	Tableau 34 : Répartition du volume de terres valorisées d'une Installation Autorisée vers un Site Récepteur en Wallonie par type d'usage	54
Tableau 11 : Répartition du volume (m ³) de terres caractérisées en Installation Autorisée par province et par type d'usage	29	Tableau 35 : Volume (m ³) de terres valorisées à partir d'une Installation Autorisée vers un site récepteur en Wallonie ventilé par arrondissement administratif et par type d'usage	55
Tableau 12 : Répartition du volume (m ³) de terres caractérisées en Installation Autorisées situées en Wallonie ventilé par arrondissements administratifs et type d'usage	30	Tableau 36 : Volume de terres (m ³) évacuées d'une Installation Autorisée vers un CET ventilé par type d'usage et par type de CET	57
Tableau 13 : Variations du volume caractérisé en IA par province entre 2024 et 2025	30	Tableau 37 : Volume de terres (m ³) transportées d'une IA vers une autre IA en Wallonie par type d'usage	58
Tableau 14 : Répartition du volume caractérisé en Installation Autorisée par type d'usage et par raison d'analyse	33	Tableau 38 : Volume de terres (m ³) transportées d'une IA en Wallonie vers une autre IA en Flandre par type d'usage	58
Tableau 15 : Répartition du type d'usage de terres une fois analysées en fonction de leur type d'usage sans CCQT	34	Tableau 39 : Nombre d'Accusés de Réception publiés mensuellement en 2025	59
Tableau 16 : Représentation des délais de traitement moyens des RQT	36	Tableau 40 : Proportion d'Accusés de Réception délivrés en fonction du nombre de Documents de Transport délivrés depuis le début d'activité de l'ASBL Walterre	60
Tableau 17 : Délai moyen du retour de l'utilisateur après demande de compléments et délai moyen du traitement après réception dudit complément	36	Tableau 41 : Nombre de Documents de Regroupement de terres publiés mensuellement en 2025	61
Tableau 18 : Nombre de Documents de Transport publiés par mois et par année (en cumulatif)	38	Tableau 42 : Nombre de Déclarations de Site Récepteur publiées mensuellement en 2025	62
Tableau 19 : Nombre de DT octroyés par mois en 2025, répartis par origine et destinations	41	Tableau 43 : Nombre et volume résiduel des sites récepteurs en Wallonie ventilé par type d'usage et par province et par catégorie publique et privée	65
Tableau 21 : Nombre de DT publiés par origine des terres en 2025	42	Tableau 44 : Nombre et volume résiduel des sites récepteurs en Wallonie ventilé par type d'usage et par arrondissement administratif	66
Tableau 20 : Nombre de DT publiés ayant pour origine un SO avec et sans CCQT en 2025	42	Tableau 45 : Volume de terres envoyées vers les sites récepteurs de type III, IV et V en fonction de leur code Walterre	69
Tableau 22 : Nombre de Documents de Transport publiés par type de destination 2025	43		
Tableau 23 : Volume de terre déplacé via un document de transport, réparti par destination	43		
Tableau 24 : Volumes de terres évacuées d'un Site d'Origine (SO) en fonction des catégories de destinations (Sites Récepteurs, Installation Autorisée, Centre d'Enfouissement Technique, Hors Wallonie)	44		

